

Rapport Financier 2020

Crédit Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

Être le bancassureur,
mutualiste, de plein exercice,
à dimension humaine,
acteur du développement de
son territoire et du Crédit Mutuel.



Crédit Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES	2
I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE	2
II. ACTIVITE COMMERCIALE	11
III. ANALYSE DU BILAN	14
A. DERIVES	15
B. ACTIF	16
C. PASSIF	18
D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	19
E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS	20
F. CONTRIBUTION DES FILIALES	21
IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES	22
V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	29
VI. BILAN ET PERSPECTIVES	29
LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE	31
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	36
I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020	36
A. BILAN CONSOLIDE	36
B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	38
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	40
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	41
II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	42
A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	42
B. REFERENTIEL COMPTABLE	42
C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE	48
D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS	73
E. AUTRES INFORMATIONS	105
F. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	108

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation légale d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Acman	100,0 %	100,0 %	I.G.	Société de courtage d'assurance
Euro-Information	7,611%	7,611%	M.E.E.	Société informatique
FCT Zephyr	50,0 %	50,0 %	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
FCT Zephyr II	50,0%	50,0%	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
HelloAsso	73,71%	73,71%	I.G.	Solutions de paiements pour les associations
Volney Bocage	100,0 %	100,0 %	I.G.	Société de portage foncier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement
Volney Développement	90,0 %	90,0 %	I.G.	Société de capital risque
Volney Habitat	100%	100%	I.G.	Société d'investissement immobilier
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant des immeubles de placement
Volney Sainte-Anne	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement

B. CORRECTIONS D'ERREURS

↳ Traitement comptable de la participation dans Euro-Information – Correction d'erreur

La participation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie dans Euro-Information est comptabilisée à partir de cet arrêté selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu de l'existence d'une influence notable. Cette dernière se traduit par une représentation historique au Conseil d'administration et au Comité des Coûts d'Euro-Information. Elle a revêtu cette année un caractère indiscutable, du fait de la nécessité de la signature de notre représentant à l'acte de cession d'Euro-Information Telecom à Bouygues Telecom.

Titres de participation Euro-Information détenus par le Groupe					
Date d'acquisition	Quantité	Prix de revient	% contrôle	Valorisation	Plus-value latente
1996	67 499	5 268 559,98€	8,9999%		
2008	1	518,84€	7,8382%		
Au 31/12/2020	67 500	5 269 078,82€	7,6110%	139 738 500,00€	134 469 421,18€

Compte tenu de l'antériorité du lien capitalistique, l'intégration d'Euro-Information dans le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse Normandie est traitée comptablement comme une correction d'erreur, conformément à la norme IAS8.

La consolidation par mise en équivalence d'Euro-Information a généré les impacts suivants sur les comptes consolidés 2020 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

Impacts 31/12/2020 (en K€)	
ACTIF	18 782
. Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres	-130 225
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269
<i>Gains latents titres de participation au 31/12/2019</i>	-124 956
. Participations dans les entreprises MEE	149 007
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	150 938
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931
PASSIF	18 782
. Impôts Différés Passif	-4 798
. Capitaux Propres Part du Groupe	23 580
Réserves consolidées Groupe	103 819
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	110 783
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269
<i>Dividendes</i>	236
Gains et Pertes Latents comptabilisés en Capitaux Propres	-120 161
<i>Gains latents titres de participation</i>	-124 956
<i>Impôts différés passif</i>	4 798
<i>Ecarts actuariels IAS19R</i>	-3
Résultat Groupe	39 922
<i>Quote-part résultat</i>	40 158
<i>Dividendes</i>	-236

L'intégration d'Euro-Information dans le périmètre de consolidation du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence nécessite, au titre des exercices précédents, les retraitements suivants par rapport aux états financiers publiés :

Impacts 31/12/2019 (en K€)	
ACTIF	-21 137
. Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres	-130 225
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269
<i>Gains latents titres de participation</i>	-124 956
. Participations dans les entreprises MEE	109 088
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	111 019
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931
PASSIF	-21 137
. Impôts Différés Passif	-4 798
. Capitaux Propres Part du Groupe	-16 339
Réserves consolidées Groupe	92 278
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	99 242
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269
<i>Dividendes</i>	236
Gains et Pertes Latents comptabilisés en Capitaux Propres	-120 158
<i>Gains latents titres de participation</i>	-124 956
<i>Impôts différés passif</i>	4 798
Résultat Groupe	11 541
<i>Quote-part résultat</i>	11 777
<i>Dividendes</i>	-236

Impacts 31/12/2018 (en K€)	
ACTIF	-25 401
. Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres	-123 299
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269
<i>Gains latents titres de participation</i>	-118 030
. Participations dans les entreprises MEE	97 898
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	99 829
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931
PASSIF	-25 401
. Impôts Différés Passif	-4 532
. Capitaux Propres Part du Groupe	-20 869
Réserves consolidées Groupe	84 401
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	91 365
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269
<i>Dividendes</i>	236
Gains et Pertes Latents comptabilisés en Capitaux Propres	-113 493
<i>Gains latents titres de participation</i>	-118 030
<i>Impôts différés passif</i>	4 532
<i>Ecarts actuariels IAS19R</i>	5
Résultat Groupe	8 223
<i>Quote-part résultat</i>	8 459
<i>Dividendes</i>	-236

Les états financiers mentionnent les données des arrêtés précédents telles que publiées, mais également retraitées.

↳ **Impôts différés passif en lien avec les actifs incorporels établis dans le cadre de la définition de l'écart d'acquisition à l'occasion de la première consolidation de la société HelloAsso – Correction d'erreur**

Dans le prolongement de notre acquisition de 69,98% du capital de la société HelloAsso le 30/11/2017, nous avons consolidé cette entité pour la première fois le 31/12/2017.

A cette occasion, un écart d'acquisition partiel de 12 672K€a été comptabilisé, basé sur les éléments suivants :

		En K€		
Prix d'acquisition		17 496		
Situation nette HelloAsso		793	69,98%	-555
Actifs incorporels identifiés	Marque	1 600	69,98%	-1 120
	Liste clients	2 500	69,98%	-1 749
	Technologie	2 000	69,98%	-1 400
Ecart d'acquisition partiel		12 672		

Un impôt différé passif lié aux actifs incorporels aurait dû être comptabilisé à l'époque, puis extourné ensuite progressivement, au rythme de l'amortissement des actifs incorporels.

31/12/2017 (En K€)	Base à 100%	Amortissement Annuel à 100%	N+1 34,43%	N+2 32,02%	N+3 28,92%	N+4 27,37%	N+5 25,82%	N+6 25,82%	N+7 25,82%	N+8 25,82%	IDP
Marque	1 600									413	413
Liste clients	2 500	313	108	100	90	85	81	81	81	81	707
Technologie	2 000	400	138	128	116	109	103				594
		713	246	228	206	194	184	81	81	494	1 714

31/12/2017 (En K€)	Base à 69,98%	Amortissement Annuel à 69,98%	N+1 34,43%	N+2 32,02%	N+3 28,92%	N+4 27,37%	N+5 25,82%	N+6 25,82%	N+7 25,82%	N+8 25,82%	IDP
Marque	1 120									289	289
Liste clients	1 749	219	75	70	63	60	56	56	56	56	494
Technologie	1 400	280	138	128	116	109	103				416
		499	213	198	179	169	159	56	56	345	1 199

Sur cette base, un stock d'impôts différés passif initial de 1.714K€ a été intégré et l'écart d'acquisition partiel, d'un montant initial de 12 672K€, a été réévalué de 1 199K€, atteignant ainsi 13 871K€. La différence, égale à 515K€, a été imputée en réserves consolidées :

					En K€
Prix d'acquisition					17 496
Situation nette HelloAsso			793	69,98%	-555
Actifs incorporels identifiés	Marque	Non amortissable	1 600	69,98%	-1 120
	Liste clients	Amortissable (8 ans)	2 500	69,98%	-1 749
	Technologie	Amortissable (5 ans)	2 000	69,98%	-1 400
	Impôts différés		1 714	69,98%	1 199
Ecart d'acquisition partiel					13 871

Ecriture d'origine :

En K€	Débit	Crédit
Immobilisations incorporelles	6 100	
Ecart d'acquisition	12 672	
Réserves consolidées (Part du Groupe et Minoritaires)		18 772

Ecriture retraitée :

En K€	Débit	Crédit
Immobilisations incorporelles	6 100	
Ecart d'acquisition	13 871	
Impôts différés passif		1 714
Réserves consolidées (Part du Groupe et Minoritaires)		18 257

Retraitements :

En K€	Débit	Crédit
Ecart d'acquisition	1 199	
Impôts différés passif		1 714
Réserves consolidées (Minoritaires)	515	

Ces retraitements ont été intégrés dans les états financiers au titre des exercices précédents avec une mention en faisant état.

C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2020 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

↳ Liquidation du Portefeuille de Capitalisation

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale des excédents de fonds propres, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie avait créé un portefeuille ayant pour objectif la recherche de rentabilité sur un horizon moyen long terme, investi principalement en OPCVM ou fonds de plateforme alternative, dans un cadre contraint par des limites et régi par des règles de gestion strictes.

L'émergence d'une crise sanitaire sans précédent a déclenché de fortes turbulences sur les marchés financiers à la fin du premier trimestre 2020. La menace qui pesait sur le stock conséquent de plus-values latentes de ce portefeuille à l'époque a conduit à la décision de le liquider.

	17 960 775,82	9 979 283,78	-8 692 840,48	502 268,00	-2 982 820,22	4 815 951,32	-6 357 441,38
Portefeuille de Capitalisation							
Impact rachats 2020 (en cnv€)	PMVL cnv€ 31/12/19	PMV brutes rachats 2020	Impact BRUT Résultat IFRS 2020	Impact IS payé 2020	Impact Résultat IFRS 2020 IDA Différences temporaires fiscales 2020	Impact Résultat IFRS 2020 IDP DIFF IFRS 2020	Impact NET Résultat IFRS 2020
<i>(hors impact évolution parité EUR/USD)</i>							
SICAV HELIUM PERFORMANCE	1 244 858,08	587 102,32	-657 755,76	210 613,39	-321 546,84	321 546,84	-447 142,37
HELIUM OPPORTUNITES PART A	1 610 873,53	1 143 401,13	-467 472,40	149 684,66	-416 088,63	416 088,63	-317 787,74
SICAV HSBC EURO HIGH YIELD	2 263 906,00	1 312 946,00	-950 960,00	304 497,39	-584 766,92	584 766,92	-646 462,61
FCP AXA SHORT DURATION	681 192,58	207 439,96	-473 752,62	151 695,59	-175 952,04	175 952,04	-322 057,03
SICAV AXA EURO CREDIT +	892 500,00	411 480,00	-481 020,00	154 022,60	-230 532,75	230 532,75	-326 997,40
SICAV AMUNDI GLOBALE AGGREGATE IHE	98 330,96	-89 790,38	-188 121,34	60 236,45	-25 398,89	25 398,89	-127 884,89
OPC EXANE CERES FUND	-38 632,33	-58 210,27	-19 577,94	18 638,93	0,00	-9 978,73	-10 917,74
FCP GROUPAMA AVENIR EURO - M	3 466 920,90	2 445 450,90	-1 021 470,00	-783 033,38	0,00	895 505,67	-908 997,71
SICAVUNI GLOBAL PARMINIMUM VARIANCE EURO CAP 3 DEC	3 820 922,50	2 335 081,00	-1 485 841,50	-747 692,94	0,00	986 944,28	-1 246 590,15
LYXOR BRIDGEWATER CLASS S	866 246,43	-644 684,72	-1 510 931,15	483 800,15	-223 751,45	223 751,45	-1 027 131,00
STATE STREET GBL ADVISORS LUX PARSTATE S.N.A.E.E.F.P	3 427 296,22	2 885 139,04	-542 157,18	173 598,73	-885 270,61	885 270,61	-368 558,45
ODDO BHF MERGER ARBITRAGE FUND	462 687,10	622 699,13	160 012,03	-51 235,85	-119 512,08	119 512,08	108 776,18
LYXOR ETF EURO STOXX 50 DAILY SHORT	-152 304,00	-1 178 770,33	-1 026 466,33	377 442,26	0,00	-39 340,12	-688 364,19
IIG TRADE OPPORTUNITIES (toujours en stock)	-719 406,03	0,00	-25,05	0,00	0,00	0,00	-25,05
ULTRA DISTRESSE (toujours en stock)	35 383,88	0,00	-27 301,24	0,00	0,00	0,00	-27 301,24

Le rachat des fonds du portefeuille de capitalisation a impacté le résultat IFRS 2020 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie à hauteur de -6,4M€

Le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » a enregistré dans ce cadre une contribution de -8,7M€

↳ Résiliation de swaps de macro-couverture / Fair Value Hedge

Pour couvrir le risque inflation des livrets de sa clientèle, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie avait négocié des swaps classés comptablement en macro-couverture.

Pour mémoire, la formule de calcul du taux du Livret A en vigueur après l'arrêté du 10/11/2016 publié au JORF du 11/11/2016 était la suivante :

$$\text{Taux Livret A} = \text{Max} [\text{INF lissée} + X ; 50\% \text{ INF lissée} + 50\% \text{ EONIA lissée}]$$

$$\text{Avec } X = 0\% \text{ si } (\text{INF lissée} - \text{EONIA lissée}) > 0,25\%, \text{ sinon } X=0,25\%$$

L'arrêté du 27/11/2017, publié au JORF du 02/12/2017, a ensuite fixé ce taux à 0,75% jusqu'au 31/01/20. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, le gouvernement avait en effet annoncé une stabilisation du taux du Livret A pendant deux ans, suivie d'une réforme pérenne de sa formule de calcul.

La réforme du calcul du taux précitée a effectivement été présentée par communiqué de presse du 19/04/2018 : à compter du 01/02/2020, le taux du Livret A sera fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (EONIA), avec un arrondi calculé au dixième de point le plus proche, **sans pouvoir être inférieur à 0,5%**.

Un communiqué de presse daté du 16/01/2020 a ensuite confirmé l'activation du plancher de 0,50%.

Cette décision a contraint le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie à rompre la relation de couverture fin Septembre. Les swaps associés ont par ailleurs été résiliés, moyennant un montant net de soultes reçues de +1,9M€ comptabilisé au sein du poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Echéance	Date résiliation	Valeurs	
		Notionnel €	Solde résiliation €
2021	15/12/2020	25 000 000,00	16 000,00
	15/12/2020	25 000 000,00	-227 000,00
	09/12/2020	25 000 000,00	-190 000,00
	21/12/2020	25 000 000,00	45 000,00
	09/12/2020	25 000 000,00	-151 000,00
	09/12/2020	25 000 000,00	-243 000,00
Total 2021		150 000 000,00	-750 000,00
2022	15/12/2020	25 000 000,00	126 000,00
	07/12/2020	25 000 000,00	-550 000,00
	07/12/2020	25 000 000,00	-525 000,00
	07/12/2020	25 000 000,00	183 000,00
	07/12/2020	25 000 000,00	292 000,00
	09/12/2020	25 000 000,00	305 000,00
Total 2022		150 000 000,00	-169 000,00
2023	21/12/2020	25 000 000,00	300 000,00
	21/12/2020	25 000 000,00	475 000,00
	07/12/2020	25 000 000,00	169 000,00
	09/12/2020	25 000 000,00	-750 000,00
	09/12/2020	25 000 000,00	-713 000,00
Total 2023		125 000 000,00	-519 000,00
2024	21/12/2020	25 000 000,00	710 000,00
Total 2024		25 000 000,00	710 000,00
2026	07/12/2020	25 000 000,00	143 000,00
	09/12/2020	25 000 000,00	492 000,00
Total 2026		50 000 000,00	635 000,00
2027	07/12/2020	25 000 000,00	791 000,00
	09/12/2020	25 000 000,00	720 000,00
Total 2027		50 000 000,00	1 511 000,00
2028	07/12/2020	25 000 000,00	497 000,00
Total 2028		25 000 000,00	497 000,00
Total général		575 000 000,00	1 915 000,00

↳ Forward Looking Régional (« FLR ») et complément sectoriel national

En normes IAS39 et à l'instar des processus mis en place en normes CNC, le CM MABN procédait, d'une part à la dépréciation individuelle des « prêts et créances », et d'autre part, à un provisionnement « collectif ». Cela s'inscrivait dans le cadre d'un processus national. En 2011, le groupe a mis en place des provisions sectorielles. Le processus de décision et d'évaluation de ces provisions étaient les mêmes que ceux définis dans le cadre des normes CNC.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à la mise en application d'IFRS9, le CM MABN reprend l'ensemble du processus de comptabilisation de correction de valeur pour pertes, au titre des pertes de crédits attendues pour les instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables. A ce titre, le groupe applique :

- les critères nationaux d'affectation des contrats en Stage 1, Stage 2 et Stage 3 ;
- les paramètres de détermination de la correction intégrant l'ajustement « Forward Looking National » (« FLN »), qui a évolué en 2020 :
 - Pondération scénario pessimiste 75% (40% en 2019)
 - Majoration des probabilités de défaut de la plus forte variation constatée historiquement (crise financière 2008-2009)
 - Au 31/12/20, durcissement du stress retenu sur les algorithmes « Particuliers » et « Entrepreneurs individuels »
 - Pondération scénario neutre 24% (50% en 2019)
 - Projection des dernières probabilités de défaut à partir d'un modèle macro-économique
 - Pondération scénario optimiste 1% (10% en 2019)
 - Prolongement de la tendance baissière des probabilités de défaut

Compte tenu du contexte de crise sanitaire et des effets collatéraux attendus, un complément de provisionnement a été établi au niveau national au titre de secteurs définis comme sensibles ; cela se traduit sur notre périmètre par les dotations nettes suivantes :

○ Aéronautique	25K€;
○ Distribution spécialisée (habillement et commerce de gros)	44K€;
○ Hôtels et restaurants	1 002K€;
○ Industrie automobile	175K€;
○ Location de véhicules	376K€;
○ Activités saisonnières	121K€;
○ Tourisme, jeux et loisirs	895K€;
○ Transport industriel	19K€;
○ Transports aériens	17K€

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CM MABN complète le « Forward Looking National » avec un « Forward Looking Régional ».

L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit.

Le processus « Forward Looking Régional » est placé sous la responsabilité du Comité Risque Fédéral présidé par le management de la banque qui va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture, et fixer en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Les provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif pour les encours bilan et en provisions pour risques et charge pour les encours hors bilan. Les provisions S1 et S2 (FLN + FLR) ne sont pas déductibles fiscalement.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du « Forward Looking National », le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres sur les expositions suivantes :

- exposition aux risques du secteur des professionnels :
 - Automobile
 - Bâtiment Travaux Publics
 - Petits commerces et immobilier rattaché
 - SCI portant sur des murs commerciaux situés dans des villes de moins de 50 000 habitants
- exposition aux risques du secteur agriculture
- exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel

L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement amène les commentaires suivants :

- **Automobile**

En 2020, l'industrie automobile est confrontée à une crise sans précédent qui vient s'ajouter aux nombreux facteurs de changement déjà à l'œuvre avant le choc. D'une part, les volumes de vente et la production se sont effondrés du fait des mesures de confinement. En moyenne sur les trois premiers trimestres de l'année 2020, les immatriculations de véhicules neufs aux particuliers sont en net recul par rapport à 2019 (-28,9 % en France). D'autre part, les constructeurs doivent renouveler leur gamme de véhicules car la législation environnementale et la fiscalité évoluent avec l'introduction d'objectifs ambitieux en termes d'émissions de CO2. Ces nouvelles règles constituent un défi important pour les constructeurs car leurs émissions moyennes en 2019 étaient encore éloignées des cibles. Ces changements interviennent dans un contexte où les groupes multinationaux français ont localisé une large partie de leur production à l'étranger au cours des vingt dernières années.

Les procédures constatées sur ce secteur fin 2019 sur le secteur de Laval nous amènent à être d'autant plus vigilants.

Au global, le taux de Douteux et Contentieux sur ce secteur représente 4,48% contre une moyenne de 2,86%. L'encours est pour sa part significatif à un plus de 207 millions d'euros.

- **Bâtiment et Travaux Publics (BTP)**

Le BTP a fait partie des secteurs les plus touchés par le confinement entre mars et mai, mais aussi de ceux qui ont le plus vite récupéré. Alors que l'activité se situait, fin avril, à 58% du niveau normal, elle était revenue à la normale à la fin de l'été. Les entreprises de construction ont pu compter sur leurs chantiers en cours et des carnets de commandes chargés. Elles se sont organisées pour fonctionner avec les nouvelles contraintes sanitaires, au prix d'une baisse de productivité et de surcoûts. Malgré tout, le trou d'air enregistré entre mars et juin, ainsi que les conséquences du second confinement auront eu un impact significatif en année pleine sur le chiffre d'affaires, estimé en chute de 8% (en valeur).

Sauf nouvel épisode exceptionnel, le fonctionnement en année pleine en 2021 permettra un rebond technique du chiffre d'affaires. Mais la conjoncture restera dégradée. Le logement neuf apparaîtra particulièrement affecté. Dans le tertiaire, les segments des bureaux et des commerces sont mal-en-point. Les collectivités locales alertent quant à elles sur une baisse de 20% leur capacité d'autofinancement, ce qui pénaliserait leurs investissements et la demande adressée aux entreprises de travaux publics.

Sur notre secteur géographique, malgré un recul constaté mais très récent des procédures collectives, le secteur du BTP reste le premier secteur touché et représente 19% des défaillances.

Le taux de Douteux et Contentieux de ce secteur représente 3,96% contre une moyenne de 2,86%.

- **Petit commerce de proximité**

Lourdement pénalisée par la fermeture des « magasins non essentiels » pendant les huit semaines de confinement du printemps puis durant quatre semaines en novembre, lors du deuxième confinement, l'activité en volume du commerce de détail en France aura baissé de 2% en 2020. La situation aura toutefois été très contrastée selon les circuits de distribution. Les commerces alimentaires ont ainsi connu une croissance inédite de leur activité sous l'effet du report de la consommation alimentaire hors foyer vers le domicile. À l'inverse, le repli de l'activité a été très important pour les magasins « non essentiels » dont les ventes peuvent difficilement être reportées, à l'image des spécialistes du prêt à porter en raison des effets de collection, et ceux très dépendants de l'activité touristique internationale (grands magasins, marques-enseignes de luxe, parfumeries sélectives, etc.).

Le secteur de l'hébergement restauration a été une première fois mis à l'arrêt entre mi-mars et début juin. L'activité des hôteliers s'est limitée à l'accueil d'une clientèle professionnelle (routiers, personnels soignants, etc.) et celle des restaurants à la livraison et à la vente à emporter durant cette période. L'horizon a seulement commencé à se dégager pour les CHR avec la réouverture complète des établissements en juin mais le retour à la normale a été lent. Par la suite, la mise en place du couvre-feu dans de nombreuses villes puis d'un second confinement à partir du 29 octobre ont porté un nouveau coup très rude, similaire à celui du printemps, à la profession. Une fois de plus, la plupart des entreprises du secteur ont ainsi été mises à l'arrêt au 4e trimestre 2020. Dans ce contexte, Xerfi s'attend à un recul de 36% du chiffre d'affaires de l'hébergement restauration en 2020. Profondément ébranlés par la crise, les professionnels de l'hébergement-restauration devront attendre l'année 2022 pour espérer retrouver un niveau d'activité comparable à celui du début 2020.

Notre positionnement géographique rural nous pousse à rester prudents sur ce secteur. Malgré un recul constaté mais très récent des procédures collectives, le secteur du commerce de détail est le second secteur le plus touché et représente 13% des défaillances.

Comme pour le BTP, le taux de Douteux et Contentieux de ce secteur dépasse la moyenne du secteur des professionnels à 5,15% contre 2,86%.

- **SCI portant des murs commerciaux**

De nombreux centres villes rencontrent aujourd'hui des difficultés, particulièrement dans la catégorie des villes moyennes. L'augmentation du taux de vacance des locaux commerciaux en est l'un des éléments les plus visibles, mais de nombreux indicateurs confirment la difficulté des centres villes face aux autres formes de commerce (retail-park, centres commerciaux...). Le taux moyen de la vacance en centre-ville est passé de 7,2% en 2012 à 9,5% en 2015 et 11,9% en 2018.

Les petites et moyennes villes, relais sur le territoire français, constituent souvent la seule centralité de proximité pour des territoires ruraux et apparaissent souvent très fragiles ; 70% des villes moyennes connaissent un taux de vacance inquiétant à plus de 10% ; ce taux dépasse même 15% pour 33% des centres villes et 20% pour 14% des villes étudiées dans la catégorie. Les performances des enseignes nationales sont, en moyenne, assez faibles, à 22 % en deçà de leur niveau moyen de chiffre d'affaires en France.

- **Agriculture**

Le secteur agricole est toujours globalement soumis aux aléas climatiques, économiques et de plus en plus géopolitiques.

- ✓ **Lait** : sur le plan international, la filière lait a connu un début d'année perturbé : les exportations vers la Chine ont été contraintes et parfois bloquées par le confinement local ; les difficultés se sont accentuées avec le confinement en Europe en mars 2020, pire moment qui correspond au pic de production. Alors que nous pouvions craindre une accentuation de la tendance baissière amorcée à la fin du premier trimestre 2020 et que certaines opérations de dégageant de lait ont été réalisées à des niveaux de prix très bas début avril 2020, les prix de collecte se sont finalement vite repris pour se maintenir depuis l'été. Si les cours sont globalement en retrait d'environ 5% par rapport à 2019, ils demeurent cependant à des niveaux satisfaisants compte tenu du contexte ;
- ✓ **Viande bovine** : conjoncture difficile en lien avec les réformes, malgré la stabilisation de la consommation ; le marché européen, sous pression, pénalise la bonne valorisation des prix à l'exportation alors qu'en France, les abattages de jeunes bovins poursuivent leur recul. Avec la fermeture de l'ensemble de la restauration, un report naturel s'est fait sur la consommation à domicile. Ce report massif a pu bousculer l'équilibre matière dans les abattoirs qui ont dû rapidement s'adapter. Le confinement a amené les consommateurs à compenser l'absence de repas en restaurants par des achats de viande française de qualité en boucherie traditionnelle. La France a été impactée par le manque de dynamisme général du marché européen de la viande de JB (Jeunes Bovins, mâles engraisés), ce marché étant fortement tourné vers l'approvisionnement des restaurants, fermés en période de confinement.
- ✓ **Viande porcine** : filière moins impactée mais des baisses de prix constatées en sortie du premier confinement. Si les fermetures de restaurant ont bouleversé les marchés, il semble qu'en plus d'être abordable, la viande de porc réponde bien aux tendances visibles avec la crise. En revanche, les industriels ont été lourdement impactés par le risque élevé de présence de foyers de Covid19 au sein des abattoirs. Les situations ayant amené à la fermeture des outils industriels se sont multipliées dans le monde, en France mais surtout en Europe du Nord et notamment en Allemagne. Les volumes d'abattage et les prix à la production ont baissé en conséquence.
- ✓ **Volailles** : filière lourdement impactée par la crise et une évolution à suivre dans les prochains mois sur certains segments de cette filière (notamment dans le contexte de grippe aviaire). Les différentes espèces de l'ensemble de la filière avicole ont été impactées par la fermeture des restaurants de manière très variées selon qu'elles étaient plus ou moins dédiées à la consommation hors domicile. La consommation française de volaille de chair a baissé en 2020, pour la première fois depuis 15 ans. L'impact à court terme en matière de compétitivité des produits français, notamment à destination de l'industrie de transformation alimentaire et de la restauration pourrait être particulièrement lourd.

L'agriculture est l'un des seuls secteurs ayant connu une hausse des ouvertures de redressement ou liquidation judiciaire entre 2018 et 2019 dans la région des Pays de la Loire.

- **Habitat**

Le Haut Conseil à la Stabilité Financière a émis fin 2019 une série de recommandations visant à calmer l'emballement du crédit immobilier. Entre 2017 et 2019 les encours de crédit ont augmenté de 6% par an pour atteindre 1 100 Milliards EUR. Les recommandations portent sur la durée de financement et le taux d'endettement.

Par ailleurs, la crise sanitaire a provoqué des mesures de chômage partiel (avec réduction de revenus des emprunteurs) et des destructions d'emploi qui devraient croître au 1er trimestre 2021. La dégradation de la situation financière de certains ménages devrait entraîner des difficultés de remboursement.

Le stress appliqué aux « Forward Looking National » pour définir le « Forward Looking Régional » se décompose de la manière suivante :

- Tous les secteurs sont concernés par un stress de la LGD ; seul le secteur de l'Agriculture ne fait pas l'objet d'un stress de PD ;
- Habitat : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD de 44,01%, correspondant au taux de provisionnement contentieux du segment ; application d'une PD de 6,32% correspondant à la cotation « D- » ;
- Agriculture : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD de 35,49%, correspondant au taux de provisionnement contentieux du segment ;
- BTP/Automobile/Petit commerce de proximité : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD de 38,52%, correspondant au taux de provisionnement contentieux moyen du segment professionnel ; stress de la PD de 304% (BTP), 227% (Automobile), 346% (Petit commerce de proximité) ;
- SCI portant sur des murs commerciaux : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD de 54,33%, correspondant au taux de provisionnement contentieux du segment ; stress de la PD de 346%.

Au 31/12/2020, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 se décompose ainsi :

En Millions €	Provisionnement FLN	Complément FLR	Complément sectoriel national	Total
Stage 1	10,2	13,4	0,0	23,6
Stage 2	22,8	17,3	2,7	42,8
Total	33,0	30,7	2,7	66,4
<i>Dont provisions soustractives d'actif</i>				
Stage 1 Bilan	9,2	12,5	0,0	21,7
Stage 2 Bilan	21,4	16,8	2,4	40,6
Total	30,6	29,3	2,4	62,3
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>				
Stage 1 Hors-Bilan	1,0	0,9	0,0	1,9
Stage 2 Hors-Bilan	1,4	0,5	0,3	2,2
Total	2,4	1,4	0,3	4,1

D. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il n'y a pas eu publication de disposition réglementaire mise en application au cours de l'exercice ayant entraîné un changement de mode de comptabilisation pouvant avoir un impact sur les résultats du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

E. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE : Néant

II. ACTIVITE COMMERCIALE

Dans la continuité des exercices précédents et malgré la crise sanitaire, l'activité commerciale 2020 du Groupe a été soutenue tant au niveau de la production de crédits qu'au niveau des services bancaires et des assurances. Dans un contexte de taux toujours très bas, l'activité Crédit est demeurée extrêmement dynamique en 2020 avec un nouveau record de production sur l'Habitat et un bon niveau sur la Consommation et l'Investissement. Les rencontres avec nos sociétaires ont permis à la fois la préservation et l'amélioration de notre fonds de commerce. Ce travail technique et commercial donne toute sa valeur au modèle de banque de la relation client en proximité de son territoire. Ces rendez-vous ont également conduit à la conquête de nouveaux clients, quasiment à hauteur des objectifs du plan à moyen terme, préservant ainsi le fonds de commerce du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Le nombre de clients atteint 682 638, soit une augmentation nette de 6 811 en 2020.

A. EPARGNE

La structure des dépôts donne la part belle aux livrets et aux comptes courants. Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire, hors comptes courants et intégrant la capitalisation des intérêts annuels, progresse de

646M€ soit une variation de +8,31%, à comparer à +4,83% l'année précédente. Les principales variations se décomposent comme suit :

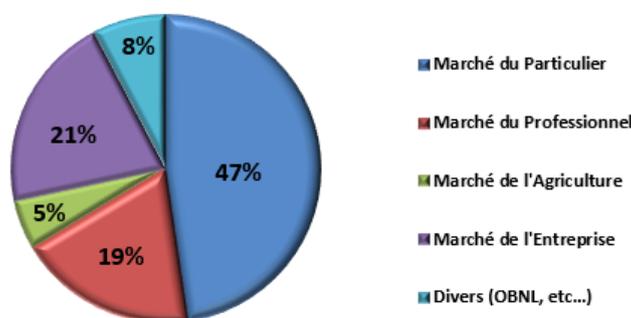
2020	Variation encours (M€)	Variation % total
Ensemble Epargne bancaire	646	8,3%
dont Livrets	575	13,7%
dont Epargne logement	137	6,0%
dont Epargne à terme	-17	-2,4%
Comptes de chèques	920	35,0%
Ensemble	1 566	15,1%

En 2019, la collecte de l'épargne bancaire atteignait déjà 280M€ soit plus du double de la collecte 2018. Cette année, la performance est historique avec une collecte de 575M€ qui multiplie par plus de deux le niveau de collecte atteint l'année précédente, déjà remarquable. L'encours de l'Epargne à Terme diminue de -17M€ à 689M€ alors que l'encours des livrets progresse dans le même temps de +553M€ malgré la baisse de leur taux de rémunération en février 2020. L'encours des comptes chèques a littéralement explosé, atteignant 3 546M€ (+35,03% par rapport à fin 2019). Cette progression concerne tous les marchés, mais plus fortement celui de l'Entreprise.

Soldes moyens comptes-courants créditeurs par marché
(Source Document de Gestion 2020 – Pilotage Financier MABN)

en M€	2019		2020	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Marché du Particulier	1 223	9,6%	1 456	19,1%
Marché du Professionnel	449	16,1%	574	28,0%
Marché de l'Agriculture	125	12,2%	160	28,1%
Marché de l'Entreprise	431	15,4%	631	46,4%
Divers (OENL, etc...)	202	12,3%	235	16,3%
Total	2 430	12,1%	3 057	25,8%

Structure solde moyen C/C



Après un recul en 2018 et un rebond l'année suivante porté principalement par les Actions, les OPCVM diversifiés et les Parts B, l'épargne financière progresse en 2020 de +32M€ soit +4,15%. Cette variation s'explique principalement par l'évolution combinée de l'encours des Actions (+16M€), de l'épargne salariale (+10M€), des Parts B (+6M€). L'encours des OPCVM revient pour sa part quasiment au niveau de 2018, marqué par un reflux de -9M€ à 128M€.

L'épargne assurance décollecte globalement à hauteur de -12M€. Si l'assurance vie multi supports collecte +51M€, l'assurance vie en euro est cette année encore en recul (-63M€). Après capitalisation, l'encours d'épargne assurance atteint 4.338M€, en très légère progression sur l'exercice (+0,84%).

B. CREDITS

Dans un contexte de taux toujours bas et malgré la crise sanitaire, la production globale de crédits s'est avérée à nouveau historique en 2020, atteignant 2 903M€ hors douteux (dont 245M€ de Prêts Garantis par l'Etat) :

- L'habitat poursuit sa croissance et conforte, avec 1.656M€ de production, son positionnement largement majoritaire dans la structure des encours. Cela confirme le rôle de premier financeur des projets de ses sociétaires clients joué par le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ;
- La production de crédits d'investissement marque le pas malgré un niveau qui reste élevé (645M€ en 2020 contre 744M€ en 2019) ;
- La consommation accuse un repli de -12,8% en volume produit, qui s'explique largement par le contexte de crise sanitaire et plus particulièrement par les confinements et les couvre-feux associés ;
- La production de crédits de fonctionnement a été, pour sa part, très largement dopée par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat, dont la contribution atteint 245M€ hors douteux. Hors PGE, le niveau atteint cette année revient à celui de 2018 (71M€ en 2020, contre 84M€ en 2019 et 70M€ en 2018).

	Production 2020	Variation Prod N-1	Encours 2020	Variation encours N-1
Prêts Garantis par l'Etat (PGE)	252		249	
Prêts Garantis par l'Etat (hors douteux)	245		241	
Prêts Garantis par l'Etat (douteux)	7		8	
Crédits hors douteux et hors PGE	2 659		11 754	
Crédits à la Consommation	287	-12,8%	544	-2,0%
Crédits à l'habitat	1 656	4,6%	8 301	7,2%
Crédits aux pro et Entreprises	484	-17,4%	1 793	6,7%
Crédits aux collectivités	23	9,5%	278	-5,8%
Crédit à l'agriculture	209	-5,4%	837	5,0%

Si l'encours des crédits aux collectivités est relativement stable malgré une légère tendance à la baisse qui se confirme, celui des crédits aux entreprises et professionnels connaît une progression, hors PGE, de près de 7% grâce à une production dynamique soutenant les projets d'investissements de nos sociétaires clients.

Dans un marché toujours difficile, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie poursuit l'accompagnement de ses sociétaires clients agriculteurs, ce qui se traduit par un encours de crédits sur ce segment de 837M€ hors PGE, en progression de 5% par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution des encours précitée mérite d'être relativisée compte tenu des mesures d'accompagnement qui ont été mises en place en cours d'année pour soutenir nos sociétaires clients, parmi lesquels des différés d'amortissement gérés au cas par cas sur plus de 800M€ d'encours de crédits (dont plus de 600M€ sur le secteur professionnel) et un total suspendu ou modulé de plus de 80M€

C. ASSURANCE IARD

Toutes branches confondues, le stock de contrats IARD progresse de 7 078 unités à 467 243 contrats. Trois segments sont orientés positivement à savoir l'Auto, l'Habitat et la Prévoyance ; le stock de contrats Santé poursuit sa baisse. La branche Auto continue sa très belle dynamique avec la plus forte progression annuelle soit 4 667 contrats supplémentaires, sachant qu'elle avait déjà progressé de 5 288 unités en 2019. La branche MRH enregistre la seconde meilleure performance annuelle avec 3 886 unités supplémentaires. La Prévoyance poursuit elle aussi sa progression avec 2 124 contrats supplémentaires (vs 1 539 en 2019). La branche Santé perd 3 599 contrats, soit plus du double qu'en 2019 (-1 515 contrats).

Dans un contexte de crise sanitaire et de concurrence exacerbée pour le secteur bancaire avec une courbe de taux bas et peu pentue, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a consolidé sa position de premier financeur de l'économie de son territoire et des projets de ses sociétaires clients. L'exercice 2020 s'est traduit par la poursuite du développement du fonds de commerce. Ces résultats montrent une nouvelle fois la solidité et la pérennité du modèle mutualiste, au travers d'une utilité forte au service de nos territoires et de leurs économies. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continuera à s'appuyer sur ces valeurs pour la réussite de ses ambitions.

III. ANALYSE DU BILAN

(En Millions €)	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	39	580	-541	-93,3%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	289	354	-65	-18,4%
Instruments dérivés de couverture	38	55	-17	-30,9%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 521	1 572	-51	-3,2%
Titres au coût amorti	1 305	1 146	159	13,9%
Prêts et Créances sur les établissements de crédit	3 628	2 389	1 239	51,9%
Prêts et créances sur la clientèle	12 173	11 344	829	7,3%
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	198	215	-17	-7,9%
Participation dans les entreprises mises en équivalence	149	0	149	ND
Immeubles de placement	105	69	36	52,2%
Immobilisations	50	45	5	11,1%
Ecart d'acquisition	14	13	1	7,7%
Total Actif	19 509	17 782	1 727	9,7%

Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	2	-1	-50,0%
Instruments dérivés de couverture	72	65	7	10,8%
Dettes envers les établissements de crédit	2 058	1 941	117	6,0%
Dettes envers la clientèle	12 329	10 758	1 571	14,6%
Dettes représentées par un titre	1 648	1 756	-108	-6,2%
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	242	252	-10	-4,0%
Provisions	37	33	4	12,1%
Dettes subordonnées au coût amorti	7	6	1	ND
Capitaux propres	3 115	2 969	146	4,9%
Total Passif	19 509	17 782	1 727	9,7%

(En Millions €)	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	39	580	-541	-93,3%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	289	354	-65	-18,4%
Instruments dérivés de couverture	38	55	-17	-30,9%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 521	1 442	79	5,5%
Titres au coût amorti	1 305	1 146	159	13,9%
Prêts et Créances sur les établissements de crédit	3 628	2 389	1.239	51,9%
Prêts et créances sur la clientèle	12 173	11 344	829	7,3%
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	198	214	-16	-7,5%
Participation dans les entreprises mises en équivalence	149	109	40	36,7%
Immeubles de placement	105	69	36	52,2%
Immobilisations	50	45	5	11,1%
Ecart d'acquisition	14	14	0	0,0%
Total Actif	19 509	17 761	1.748	9,8%

Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	2	-1	-50,0%
Instruments dérivés de couverture	72	65	7	10,8%
Dettes envers les établissements de crédit	2 058	1 941	117	6,0%
Dettes envers la clientèle	12 329	10 758	1 571	14,6%
Dettes représentées par un titre	1 648	1 756	-108	-6,2%
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	242	247	-5	-2,0%
Provisions	37	33	4	12,1%
Dettes subordonnées au coût amorti	7	7	0	0,0%
Capitaux propres	3 115	2 952	163	5,5%
Total Passif	19 509	17 761	1 748	9,8%

L'accroissement du total de bilan de 9,71% à 19.509M€s'analyse comme suit :

A. DERIVES

Compte tenu de leur inscription tant à l'actif qu'au passif, les dérivés méritent des commentaires spécifiques. Comme le montre le tableau ci-dessous, les dérivés classés en « Juste Valeur par Résultat » ont été négociés dans le cadre d'une stratégie de couverture et non de spéculation :

(en Millions €)	2020	2019	Variation	% var
Swap Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00		
Passif	0,00	0,00		
Swaps Micro/Macro-couverture (CNC)-JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	1,37	1,52		
Passif	1,37	1,52		
Caps Macro-couverture (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,02		
Passif	0,00	0,00		
Change à terme (couverture position de change)	0,00	0,03	-0,03	-100%
Actif	0,00	0,03		
Passif	0,00	0,00		
Position nette totale	0,00	0,03	-0,03	-100%
JVR Actif (total)	1,37	1,55	-0,18	-12%
JVR Passif (total)	1,37	1,52	-0,15	-10%

Au 31/12/2020, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne détient aucune position sur dérivés classifiée en « Position ouverte Isolée » (CNC) et « Juste valeur par Résultat » (IFRS).

Un encours notionnel de 68M€ de caps achetés, classifié comptablement en « Juste valeur par Résultat » en référentiel IFRS, subsiste à la même date ; il concerne des opérations de macro-couverture, classifiées comme telles en référentiel CNC. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. C'est pourquoi ces opérations sont comptabilisées en « Juste Valeur par Résultat » en IFRS.

Le poste « Instruments de dérivés de couverture » enregistre les justes valeurs des dérivés négociés dans le cadre :

- De la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Ces opérations de macro couverture sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle.
- De la micro couverture du risque de taux d'un certain nombre de titres émis dans le cadre de l'activité de refinancement. Les encours de réévaluation relatifs à ces éléments couverts sont présentés au sein du poste « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont considérés réaliser une couverture en juste valeur des positions associées (« Fair Value Hedge »). Les tests de qualification et d'efficacité de la couverture sont effectués dès l'origine, puis à chaque arrêté de manière rétrospective et prospective.

En 2020, les dérivés de couverture se décomposent ainsi :

	2020	2019	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	38	37	1	3%
Swaps/titres acquis	-14	-14	0	1%
Swaps Inflation	-60	-33	-27	81%
Position nette actif/passif	-36	-10	-26	258%

B. ACTIF

Les encours « **Caisses et Banques Centrales** » reculent de 541M€ à 39M€ du fait de la constitution des réserves obligatoires et du « Tiering » par l'intermédiaire de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) depuis Janvier 2020 :

- Pour mémoire, fin octobre 2019, la BCE a mis en place un nouveau cadre permettant de déposer en Banque Centrale, en complément des Réserves Obligatoires, un montant égal à un multiplicateur appliqué à l'encours des Réserves à constituer exempté de calcul d'intérêts négatifs (au 31/12/2020, ce multiplicateur était égal à « 6 ») ;
- Dans un contexte de gestion de la contrainte « Liquidity Coverage Ratio », le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie disposait donc en fin d'année 2019 d'un encours en Banque Centrale (désormais en comptes courants à la CCCM) égal à 7 fois la contrainte « Réserves Obligatoires » de la période de constitution de référence (18/12/2019 au 28/01/2020), abstraction faite de la partie constituée à l'époque par l'intermédiaire de la CCCM (2% du total à constituer), soit 78,87M€ x 7.

Les « **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** », dont l'encours s'établit à 289M€ (contre 354M€ en 2019, soit une variation de -65M€), sont composés :

- Des titres de participation et obligations convertibles de Volney Développement, dont l'encours valorisé a augmenté de +1,83M€ au cours de l'année (14M€ au 31/12/2020 contre 12M€ au 31/12/2019), du fait d'une liquidation, de conversion en actions d'obligations convertibles et de prises de participations pour +1,17M€ ;
- Des OPC de la Caisse Fédérale MABN, dont l'encours a réduit de -67M€ essentiellement du fait de la liquidation du Portefeuille de Capitalisation (voir § « événements significatifs » plus haut) au début de la crise sanitaire ; de leur côté, Portefeuilles de Rendement et d'Actifs Illiquides poursuivent leur développement ;
- De dérivés de la Caisse Fédérale MABN (voir § consacré aux dérivés ci-dessus) et plus précisément de swaps adossés au montage du FCT Zéphyr.

Les « **Actifs à la juste valeur par capitaux propres** », essentiellement constitués des titres de participation et parts dans les entreprises liées depuis l'application de la norme IFRS9, perdent -51M€ pour s'établir à 1 521M€ sous l'effet combiné :

- De l'élimination des titres Euro-Information du fait de l'entrée dans le périmètre de l'entité (l'extourne de la juste valeur en date du 31/12/2019, soit -130 225K€, alimente la variation) ;
- Du gain en valeur des parts dans les entreprises liées en stock.

(en Millions €)	31/12/2020	31/12/2019	Variation	% var.
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	0	0	0%
Actions	14	13	1	7%
Participations	11	8	3	43%
Parts dans les entreprises liées	1 496	1 552	-55	-4%
Total Actifs à la juste valeur par capitaux propres	1 521	1 572	-51	-3%

Les variations se décomposent comme suit :

(en Millions €)	31/12/19	Dép. durable	Acquisition Aug. capital	Cession Rembt	Variation Juste Valeur	Entrée périmètre EI	31/12/20
Obligations et ATRF	0	0	0	0	0	0	0
Actions	13	0	0	0	1	0	14
Participations	8	0	3	0	0	0	11
Parts dans les entreprises liées	1 552	0	0	0	75	-130	1 496

Une ligne d'action cotée, libellée en USD, a enregistré une progression de réévaluation de 1M€

Au sein des participations, une souscription complémentaire de certificat d'associé FGDR de 3,5M€ a été comptabilisée en 2020.

La variation de juste valeur des principales parts dans les entreprises liées se décompose ainsi :

(Millions €)	
ACM SA	43
ACM IARD	21
BFCM	10
Total Variation	74

Le poste « **Titres au coût amorti** » progresse de 159M€ à 1 305M€ :

- Le portefeuille de distribution, en gestion extinctive, a enregistré des remboursements partiels à hauteur de 0,6M€ et le remboursement total d'une ligne déclassée en douteux pour 0,5M€ ;
- Au sein du portefeuille de rendement, une obligation CM ARKEA de 8M€ a été remboursée à son échéance ;
- Pour respecter la contrainte de liquidité imposée par la réglementation bâloise, le stock de titres éligibles croît de +168M€ avec l'acquisition d'obligations émises par l'UNEDIC (+30M€), la BPI (+55M€), le Crédit Agricole (+28,50M€), la CRH (+13,5M€), la BFCM (+9,8M€) et le Crédit Lyonnais (+6,25M€), mais également d'un CDN émis par le CRCA Anjou (+25M€) ; dans ce même portefeuille comptable figure toujours un BMTN émis par la CFCMO d'un nominal de +235,30M€ acquis pour être apporté en garantie à une opération de mise en pension de titres ZEPHYR II ;
- Enfin, si la réévaluation FVH des titres couverts varie de +1,2M€, les créances rattachées, les décotes/surcotes, l'encours des certificats d'association FGDR et les provisions IFRS9 restent stables.

Les « **Prêts et créances sur établissements de crédit** » augmentent de 1 239M€ et atteignent 3 628M€. L'essentiel de cette variation est justifié par :

- La forte progression de la centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et Consignations (+360M€) ;
- Compte tenu de la constitution de nos réserves obligatoires et du « Tiering » par l'intermédiaire de la CCCM depuis Janvier 2020 (voir commentaires plus haut relatifs aux avoirs en Banque Centrale), le solde de nos comptes courants dédiés à ces contraintes, ouverts à la CCCM, intégrait au 31/12/2020 sept fois le montant des réserves à constituer au 31/12/2020, au titre de la période allant du 16/12/2020 au 26/01/2021 (88,07M€ * 7 = 616,48M€) ; en complément, la trésorerie disponible sur nos comptes courants ouverts chez nos correspondants affichait au 31/12/2020 un solde supérieur à celui de l'année précédente de plus de 200M€

Les « **Prêts et Créances sur la clientèle** » progressent de 829M€ à 12 173M€ soit une augmentation de 7% :

- Les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de +560M€ et les crédits d'investissement accordés aux entreprises qui augmentent de +124M€ ;
- Les crédits de trésorerie sont dopés par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat quand les crédits à la consommation reculent de -12M€ ;
- Les encours de créances douteuses, contenus dans ces variations, sont en repli de -8M€ et les provisions associées de -6M€ ;
- Les provisions individuelles sur créances saines (Stage 1 et 2) croissent de plus de 28M€ pour leur part pour atteindre 62M€ ;
- Le poste comprend également un ajustement de +16M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- A noter enfin que les dépôts de garantie en lien avec le FGDR et le CRU concourent à l'augmentation de ce poste pour -0,9M€

Le poste « **Participations dans les entreprises mises en équivalence** » apparaît pour la première fois du fait de l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité Euro-Information et contribue au total Actif pour 149M€ :

- 150,9M€ au titre de la quote-part de situation nette (dont 40,2M€ de quote-part de résultat) ;
- -1,9M€ en lien avec l'écart d'acquisition du même montant.

Les « **Immeubles de placement** » poursuivent leur croissance du fait de la poursuite des investissements en actifs immobiliers. L'encours de 105M€ au 31/12/2020, en progression de 36M€, est lié à l'acquisition d'un nouvel immeuble parisien au cours de l'année. Au 31/12/2020, la valeur brute des acquisitions est la suivante :

- Rue Taitbout 28,5M€ ;
- Rue Sainte-Anne 20,6M€ ;
- Rue Chaptal 20,0M€ ;
- Boulevard des Italiens 36,9M€

C. PASSIF

Les « **Dettes envers les établissements de crédit** » augmentent de +117M€ à 2 058M€:

- L'encours des emprunts contractés avec la BFCM a crû globalement de +325M€ dont +280M€ dans le contexte du refinancement TLTRO (-290M€ d'échéances pour +570M€ de nouveaux financements mis en place) ;
- Parallèlement, l'encours des emprunts négociés avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale a reculé de -195M€;
- L'encours du refinancement PLS (Prêts Logement Social) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a décliné de -3M€;
- les échéances et renouvellements de mises en pension livrée de titres participent à la variation du poste pour +6M€;
- Enfin, l'encours d'appels de marge reçus sur dérivés a baissé de -15M€

Les « **Dettes envers la clientèle** » progressent de +1.571M€ à 12 329M€ soit +15%, sous l'effet principal de :

- La collecte historique observée sur les comptes ordinaires pour +915M€;
- La collecte d'épargne réglementée centralisée sur LA-LDD-LEP, très élevée également, à hauteur de +373M€;
- La collecte sur les autres supports Livrets (Livrets ordinaires, Livrets jeunes et CEL) pour +214M€;
- La collecte sur PEL pour +126M€, la baisse des encours sur PEP pour -44M€ et sur comptes à terme pour -3M€;
- La réévaluation FVH de la couverture des livrets pour -9M€ du fait de la résiliation des swaps de couverture associés.

Le poste « **Dettes représentées par un titre** » affiche un reflux de -108M€ à 1 648M€:

- Les concours levés auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat croissent de 162M€
- Les Titres de Créances Négociables reculent de -253M€
- Les encours sur bons de caisse et bons d'épargne diminuent de -17M€
- Enfin, la réévaluation FVH des titres émis couverts baisse d'un peu plus de -1M€

Les « **Provisions pour risques et charges** » gagnent +4M€ à 37M€ du fait des principales variations suivantes :

- Provision épargne logement (+2,6M€) ;
- Provisions IFRS9 Stage 1 et Stage 2 sur les encours Hors-Bilan sains (+2,3M€) ;
- Provisions sur engagements par signature (-0,3M€)
- Provisions pour litiges et risques divers (-0,5M€).

Enfin, la **variation de situation nette** se présente ainsi :

En M€	31/12/19	Entrée Périm.	Affect.	Dividendes	Aug. capital	Dim. de capital	Var.JV	Autres	Résultat	31/12/20
Réserves consolidées	1 308,69	103,82	202,44	-2,89 ^(*)				-0,18		1 611,88
Primes d'émission	9,56									9,56
GP latents	1 156,38	-					77,97	3,74		1 113,13
Capital	291,61				27,58	-21,68				297,51
Résultat	202,44		-						82,49	82,49
Total SN	2 968,68	-21,14	0,0	-2,89	27,58	-21,68	77,97	3,56	82,49	3 114,57

^(*) Réinvestis en Parts B

La situation nette du Groupe progresse principalement avec le résultat de l'exercice de +82M€ et les variations de juste valeur, qui s'inscrivent à +78M€

D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En Millions €)	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	136	136	0	0,0%
Commissions Nettes	119	119	0	0,0%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par résultat	-4	13	-17	-130,2%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par capitaux propres	5	161	-156	-96,9%
Résultat des autres activités	9	5	4	84,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	266	434	-168	-38,7%
Charges Générales d'exploitation	-176	-189	13	-6,5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	90	245	-155	-63,4%
Coût du Risque	-30	-10	-20	187,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	60	235	-175	-74,5%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	40	0	40	NS
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	100	235	-135	-57,4%
Impôt sur le résultat	-17	-32	15	-45,9%
RESULTAT NET TOTAL IFRS	83	202	123	-59,3%
Résultat consolidé – Minoritaires	0	0	0	NS
RESULTAT NET	83	202	-119	-59,2%

(En Millions €)	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	136	136	0	0,0%
Commissions Nettes	119	119	0	0,0%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par résultat	-4	13	-17	-130,2%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par Capitaux Propres	5	161	-156	-96,9%
Résultat des autres activités	9	5	4	84,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	266	434	-168	-38,7%
Charges Générales d'exploitation	-176	-189	13	-6,5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	90	245	-155	-63,4%
Coût du Risque	-30	-10	-20	187,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	60	235	-175	-74,5%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	40	12	28	233,3%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	100	246	-146	-59,4%
Impôt sur le résultat	-17	-32	15	-45,9%
RESULTAT NET TOTAL IFRS	83	214	132	-61,5%
Résultat consolidé – Minoritaires	0	0	0	NS
RESULTAT NET	83	214	-131	-61,4%

A 266M€, le Produit Net Bancaire est en repli de -39% :

- La marge d'intérêts est stable à 136,3M€ mais enregistre les variations suivantes :
 - -1,4M€ de produits nets avec les établissements de crédit ;
 - -1,7M€ de produits nets liés à l'activité clientèle ;
 - -0,02M€ de revenus des portefeuilles titres ;
 - 1,2M€ de charges en moins sur les titres émis ;
 - +1,9M€ de produits liés aux opérations de couverture ;
 - Il importe également de noter que depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les intérêts versés et reçus sur dérivés classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés en marge

d'intérêts et non plus en « gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat » (pas d'impact significatif en terme de variation).

- les commissions nettes perçues sont au même niveau que l'année précédente à 119M€;
- les gains ou pertes sur les instruments à la « juste valeur par résultat » clôturent à -3,8M€ et se décomposent en +1,9M€ sur l'entité Volney Développement et -7,4M€ sur le Groupe bancaire (lien direct avec la liquidation du Portefeuille de Capitalisation mentionnée dans le § « événements significatifs » plus haut) ;
- les gains et pertes sur instruments à la « juste valeur par capitaux propres », exclusivement constitués de revenus variables, s'élèvent à 5M€ et sont ainsi sans aucune mesure avec le niveau atteint l'année précédente (161M€) ;
 - GACM et ACM IARD n'ont pas versé de dividende cette année, alors qu'en 2019 ils avaient distribué respectivement 139,13M€ et 19,46M€;
 - Avec 4,09M€, la BFCM est le principal contributeur de ce poste en 2020 ;
 - A noter que le dividende versé par Euro-Information (0,24M€) n'apparaît pas parmi ces revenus, puisqu'il est recyclé en réserves consolidées du fait de la mise en équivalence de cette même entité.
- le résultat des autres activités, égal à +9M€ contre +5M€ en 2019, émane principalement de la filiale HelloAsso (contributif de 6,7M€ émanant des pourboires laissés à titre de dons par les utilisateurs de la plateforme) et des loyers perçus par les SCI (3,1M€).

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de -7,0% à -176,3M€, du fait du recul des charges de personnel de 7,7M€ et des charges d'exploitation de 5,1M€

Le coefficient d'exploitation s'établit à 66,29% contre 43,48% en 2019.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation est en diminution de -155M€ par rapport à l'année précédente et atteint le niveau de 90M€

Le coût du risque, en amélioration, se décompose ainsi :

en Millions €	31/12/2020	31/12/2019	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur créances douteuses	1,0	-15,9	16,9	-106,2%
Provisions IFRS9 Stage 1 et 2	-31,1	5,5	-36,6	-670,3%
Provisions pour Risques et Charges	0,3	0,0	0,3	ND
Provisions sur Titres	0,0	0,0	0,0	ND
Total risques	-29,8	-10,4	2,3	187,2%

Du fait de la mise en équivalence d'Euro-Information, le résultat consolidé hérite d'une quote-part égale à 40,2M€

Compte tenu d'une charge d'impôt de -17M€, le résultat net IFRS 2020 ressort à 83M€ en recul de -59,2% par rapport à 2019.

En application des dispositions de l'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs s'établit à 0,42%.

E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

(en milliers €)

2015	2016	2017	2018	2019
81 562	69 131	138 233	79 372	202 251

F. CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat Part du Groupe de la façon suivante :

(En M€)	2020	2019	% de variation
Groupe bancaire	42,95	205,01	149,6%
Acman	0,25	0,00	-100,0%
Euro-Information	40,16	0,00	NA
HelloAsso	-0,42	0,59	150,4%
Volney Bocage	-0,07	-0,03	25,0%
Volney Habitat	-0,01	-0,02	-100,0%
Volney Développement	1,20	-0,21	87,9%
Volney Chaptal	0,47	-0,84	100,0%
Volney Patrimoine	-2,46	-1,39	100,0%
Volney Sainte-Anne	0,44	-0,87	100,0%
TOTAL	82,51	202,25	154,8%

La contribution des FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, les véhicules n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale, à l'exception d'Euro-Information (mise en équivalence).

ACMAN est une société de courtage d'assurance détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Au titre de l'exercice 2020, son résultat contributif est quasi nul, les commissions reçues des compagnies d'assurances étant reversées pour la quasi-totalité aux caisses locales.

Euro-Information est une société qui a pour activité les études techniques en vue de l'organisation et de la diffusion de l'information, la prestation de services techniques et informatiques, l'acquisition ainsi que la location ou la revente de tous matériels liés et plus globalement la mise à disposition des différentes entités du Groupe Crédit Mutuel ainsi que de leurs sociétaires et clients, des solutions, outils et services informatiques. Elle est consolidée par mise en équivalence sur la base de 7,611% pour la première fois en 2020 et contribue de ce fait au résultat du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie à hauteur de 40M€. Ce niveau s'explique en particulier par la cession d'EI Telecom à Bouygues Telecom pour un montant de 564M€ avec un earn-out de 140M€ payable sur plusieurs années.

HELLOASSO est une plateforme de financement participatif de projets, sous forme de dons, dédiée aux associations. Le site offre également la possibilité de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements organisés par les associations. La SAS HELLOASSO est détenue à hauteur de 73,71% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et contribue, en 2020, au résultat part du groupe à hauteur de -421K€.

Volney Bocage est une SAS dont l'objet est d'acquérir, louer et céder des terres agricoles pour le compte des sociétaires exploitants agricoles du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son rôle est de faciliter l'installation et le développement des exploitants. La valeur comptable des terrains figurant à l'actif de l'entité représente 8 877K€ contre 7 157K€ en 2019. La contribution de cette filiale au résultat part du groupe 2020 est de -30K€.

Volney Habitat est une SAS détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, créée en 2017 pour porter l'immobilier dans le contexte du déploiement de structures d'accueil temporaire pour personnes âgées convalescentes et/ou en attente de places disponibles dans des maisons de retraite. Comptant 2 769K€ d'immobilisations corporelles contre 1 918K€ en 2019, elle a réalisé une perte de -10K€ en 2020.

Volney Développement est une société de capital-risque détenue à 90% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son actif immobilisé, hors réévaluation, atteint 11,13M€ fin 2020 contre 10,91M€ en 2019, avec 30 participations. Sa contribution au résultat part du groupe s'élève en 2019 à -1 203K€.

Volney Patrimoine est une SCI créée en 2018 par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, destinée à porter des immeubles de placement. Elle a réalisé une perte de -2 459K€ en 2020, qui s'explique par les frais liés à l'acquisition en cours d'année d'un immeuble situé à Paris, Boulevard des Italiens.

Les SCI Volney Sainte-Anne et Volney Chaptal ont été créées en 2019 pour poursuivre le développement de l'activité d'investissement immobilier et ont contribué au résultat part du groupe 2020 pour respectivement 443K€ et 470K€

IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

A. CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée, dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

↳ Fonds propres

En application des dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, participations dans les entités du secteur financier).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

Ratio de solvabilité (Bâle III)		
<i>En millions €</i>	2020	2019
Fonds propres Prudentiels	1 931	1 705
Risques pondérés	5 413	5 144
Ratios	35,68%	33,15%

↳ Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

↳ Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Cette structure bénéficie d'outils internes dont, notamment, un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

↳ Arriérés de paiement

31/12/2020 En K€	Arriérés de paiement (Stage 1 et Stage 2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	46 075	2 244	413	92 829	141 561
Administrations publiques	11 146	303	0	0	11 449
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	10	0	0	531	541
Entreprises non financières	26 134	1 225	205	74 920	102 484
Particuliers	8 785	716	208	17 378	27 087
Total	46 075	2 244	413	92 829	141 561

↳ Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant notamment, la production et la ventilation des crédits, ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

↳ Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires bâloises, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans

le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décisions au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège. Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossier et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions bâloises.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses.

Les outils intègrent également la notion de contagion. Ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances (hors pensions)		
Etablissements de crédit	3 352 824	2 111 689
Clientèle	12 265 268	11 429 629
Exposition brute	15 618 092	13 541 318
Dépréciations	-148 248	-125 967
Etablissements de crédit	-1	-1
Clientèle	-148 247	-125 966
Exposition nette	15 469 844	13 415 351

	31.12.2020	31.12.2019
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	15,2%	16,8%
Etablissements (institutions)	15,7%	11,1%
Entreprises (corporate)	6,4%	6,4%
Clientèle de détail (retail)	62,7%	65,7%

	31.12.2020	31.12.2019
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	86,5%	93,7%
Europe hors France	13,5%	6,3%
Autres pays	0%	0%

	31.12.2020	31.12.2019
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement (Stage 3)	193 453	201 390
Pertes attendues à terminaison (Stage 2)	-40 592	-23 758
Pertes attendues sur actifs dépréciés (Stage 3)	-85 997	-92 488
Taux de couverture individuel	44,5%	45,9%
Taux de couverture global	65,4%	57,7%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risques de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Le règlement (UE) n°575/2013 impose aux établissements de crédit des exigences en termes de détention d'actifs liquides pour couvrir ce risque. Un portefeuille dédié a donc été créé à cet effet.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. La mise en œuvre progressive des nouveaux ratios de liquidité met la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière 2020.

Son encours comptable au 31/12/2019 s'élève à 776M€ contre 607M€ fin 2019, dont 266M€ de risques souverains français détenus en direct, 275M€ de titres souverains et de covered bonds empruntés sous forme de pensions livrées, 110M€ de covered bonds émis par banques européennes et 100M€ de produits d'investissements collectifs éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2020, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS est de -1,04M€

Au-delà de ce portefeuille, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM (Asset and Liability Management) et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1 - un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A à long terme ;
- 2 - une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et limitée à 1 500M€ pour le financement de son portefeuille titres ;
- 3 - un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4 - un encours de 747M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31/12/2020.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2020 s'élevait à 2 953M€ contre 2 893M€ au 31 décembre 2019, hors opération Zéphyr, soit en augmentation de 60M€

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2020, il atteint 154,47% ;
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2020 est calculé à 118,60%.

Tableau de ventilation des maturités pour le risque de liquidité :

31/12/2020								
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Actif								
Caisse-Banques Centrales	38 649							38 649
Dépôts à vue – Etablissements de Crédit	369 111							369 111
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				1 366				1 366
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat							287 202	287 202
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – recyclables							1	1
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – non recyclables							1 521 374	1 521 374
Titres au coût amorti			68 871	520 305	200 223	512 754	2 867	1 305 020
Prêts et créances	644 305	247 213	1 263 743	1 322 889	3 635 163	8 262 715	48	15 376 076
Passif								
Dépôts de Banques Centrales								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				1 366				1 366
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat								
Passifs financiers évalués au coût amorti	9 596 928	588 815	588 274	1 159 198	2 804 613	1 264 299	44 291	16 046 418

Gestion du risque global de taux d'intérêt

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national :

- Limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (suivi trimestriel) : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2020 à -6% sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/- 0,5% sur les taux réglementés) avec un seuil d'alerte à -5% ;
La limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est respectée au 31/12/2020.
- Limite d'impasse taux fixe, fixée à +/-1,5 fois les fonds propres à un horizon de trois à sept ans (suivi trimestriel) ;
La limite d'impasse taux fixe est respectée au 31/12/2020.

- Limite d'impasse risque de base : l'encours des actifs indexés à Euribor 3 mois, refinancés par des ressources indexées à Eonia ne doit pas dépasser 4,1 fois le PNB historique (suivi trimestriel) ; La limite d'impasse risque de base est respectée au 31/12/2020.
- Limite sur la valeur instantanée de l'établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La VAN de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation bâloise, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20% des fonds propres (seuil d'alerte à 15%). La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2020, les calculs de VAN intégrant les stress de courbes et de taux mettent en évidence des sensibilités inférieures aux seuils d'alerte de 20% des fonds propres globaux et de 15% des fonds propres Tier1.

Gestion des risques de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère plusieurs portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Ce portefeuille, qui avait pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen-long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 4% à 6% de l'actif risqué en limitant la volatilité globale du portefeuille sur des niveaux de 5% à 6% a été liquidé à la fin du 1er trimestre 2020 (voir § « événements significatifs »).

Il était constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative, etc...).

Sa gestion était strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général et les décisions étaient présentées en Comité des Risques et validées par le Conseil d'Administration. Ce comité se réunissait à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2020, son encours n'atteint plus que 0,45M€ répartis sur 2 fonds alternatifs en gestion extinctive. La performance annuelle du portefeuille atteint -14,47% et contribue au résultat IFRS à hauteur de -9,84M€

Portefeuille de Distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice 2014.

L'encours résiduel du portefeuille, exclusivement constitué de titrisations à la fin de l'exercice, s'élève à 1,3M€ contre 2,42M€ fin 2019.

La contribution de ce portefeuille au résultat IFRS 2020 est de 0,03M€

Portefeuille de Rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissements collectifs ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposés sur du risque de crédits. Son encours de 67,28M€ au 31 décembre 2020 est exclusivement composé d'OPCVM.

Au 31 décembre 2020, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS atteint -0,03M€

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 103,77M€ au 31 décembre 2020 contre 101,48M€ fin 2019. Il impacte positivement le résultat IFRS 2020 à hauteur de 1,49M€.

C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables en particulier aux établissements de crédit, définit dans sa quatrième partie le cadre du suivi et du contrôle des grands risques.

L'article 392 précise qu'« une exposition d'un établissement sur un client ou un groupe de clients liés est considéré comme un grand risque lorsque sa valeur atteint ou dépasse 10% des fonds propres éligibles de l'établissement ».

Il est important de retenir que dans ce cadre, la notion de groupe de clients liés dépasse la simple détention capitalistique, puisqu'en particulier, les expositions sous-jacentes doivent être évaluées : un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite.

La limite réglementaire d'exposition sur un grand risque est fixée à 25% des fonds propres éligibles lorsque ces derniers dépassent 600M€, sinon à 150M€.

Au 31 décembre 2020, les exigences de ce ratio sont respectées.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Réforme des taux de référence liée au règlement Benchmark dit « BMR »

Au 31/12/2020, les encours du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie concernés par la réforme des taux de référence sont les suivants :

<i>En Millions €</i>	Actifs financiers (valeur comptable)	Passifs financiers (valeur comptable)	Dérivés (notionnel)	Dont dérivés de couverture (notionnel)
EONIA	0	6	0	0
EURIBOR	347	823	2 700	1 923

Loi ECKERT – Publication annuelle relative aux comptes inactifs (R.312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : au 31 décembre 2020, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie recense 15.838 comptes et coffres inactifs ouverts dans ses livres, pour un total de dépôts et avoirs de 8 697 056,51€
- nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a reversé et transféré en 2020, à la Caisse des Dépôts et Consignations, 383 792,91€ correspondant aux dépôts et avoirs de 896 comptes inactifs.

VI. BILAN ET PERSPECTIVES

2020 restera une année tristement célèbre, celle de la pandémie mondiale dite de la Covid 19. La propagation rapide de ce virus a déclenché une crise sociale et économique sans précédent en temps de paix. Elle est unique par sa sévérité, l'ampleur de la récession est 3 à 4 fois supérieure à la crise de 2008-2009. Elle l'est également par sa diffusion, toutes les régions du monde et quasi l'intégralité des secteurs économiques ont été touchés.

Ce choc sanitaire exogène, imprévisible aurait pu engendrer la plus grave crise financière de l'ère moderne. Fort heureusement il n'en fut rien, en tous les cas sur 2020, sans doute grâce aux leçons tirées des précédentes crises. Les grandes banques centrales ainsi que les états ont réagi rapidement et ont mis en œuvre des politiques de soutien inédites et d'une ampleur inégalée pour éviter la catastrophe. Les banques centrales ont évité la crise de liquidité des banques, les états ont évité les faillites par des aides ciblées. L'inconnu à cette crise sera la vigueur de la reprise économique portée par l'espoir suscité par les vaccins, et l'inquiétude sur les variants. L'urgence sanitaire a été traitée par la dette qui va redevenir le principal risque au niveau des états et des entreprises.

La zone Euro, durement touchée par l'épidémie, a mis en place les restrictions d'activités les plus fortes pour protéger la population. La 2ème vague du virus au 4ème trimestre fait craindre une décroissance entre -7% et -8% à date de rédaction. Face à la crise, la BCE a mis en place un programme d'achats d'actifs de 1 850 Mds € et incité les banques à octroyer du crédit via une amélioration des conditions financières du TLTRO 3. L'Union Européenne, après de longues négociations, va émettre une dette commune pour faciliter la relance d'activités notamment dans les pays les plus touchés. La France qui devrait voir son PIB reculer de 9% a mis en place des mesures de chômage partiel, des reports de charges ainsi que des prêts garantis pour les entreprises afin d'éviter une cascade de faillites et une flambée du chômage.

La décroissance aux Etats-Unis sera plus faible (-3 à -4%) au prix d'un bilan humain plus lourd. Le nombre d'emplois détruits s'élève à 10 millions et les programmes de soutien à 3 200 Mds \$ se font principalement directement par chèques aux ménages et aides aux entreprises. C'est également un virage politique qui s'opère avec la victoire du démocrate J Biden face à D Trump.

La zone asiatique est finalement moins touchée, la Chine devant être un des rares pays à afficher une croissance positive sur 2020. Les restrictions drastiques, la mise sous cloche des libertés individuelles ont semble-t-il été efficaces dans ce combat contre la Covid 19.

Dans ce contexte, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a eu pour priorité de protéger l'ensemble de ses collaborateurs et d'apporter un soutien maximal à ses clients. Dans un environnement de taux toujours très bas et caractérisé par une concurrence interbancaire forte, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie n'a jamais cessé d'exercer son activité dans le strict respect du cadre établi par les pouvoirs publics et a adapté son organisation ainsi que ses dispositifs de fonctionnement pour traduire au quotidien, et encore plus que jamais, sa raison d'être (« Être le bancassureur mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire et du Crédit Mutuel »). Il inscrit son action dans le temps et sur son territoire pour accompagner ses sociétaires clients dans leurs difficultés ainsi que dans tous leurs projets de vie. Comptant s'appuyer sur les forces de son modèle mutualiste et sur sa solidité financière, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie aborde avec réalisme et sérénité la période qui s'ouvre.

LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Monsieur Jean-Marc BUSNEL :

Président du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie CREAVENIR (Association) Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie Association Résidence Foyer Les Hirondelles
Administrateur	Confédération Nationale du Crédit Mutuel Caisse Centrale du Crédit Mutuel SODEREC – Vice-président SCOP ACOME SA
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Assurances du Crédit Mutuel IARD SA Banque Fédérative du Crédit Mutuel Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
Représentant de ACOME SA	Vice-président de l'Union Régionale des SCOP de l'OUEST

Monsieur Gérard BARBIER :

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Villaines la Juhel Téléproton 53

Monsieur Jean-Luc BIGARE :

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Administrateur	SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN) Fédération BTP 53 Laval Développement
Président Directeur Général	SAS PLAFITECH SAS SN BABIN
Gérant	SCI LORKA SCI BAC SCI 4B
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint TugaL URSSAF
Associé	Société FJA SAS Le Relais des Salines

Monsieur Eric BUYSENS :

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien
Administrateur	SAS VOLNEY Développement

Madame Noëlle CAILLET :

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administratrice	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

Monsieur Gilles HUBERT :

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de La Suze

Monsieur Philippe LAURENT :

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Coutances
Président	Union des Entreprises de Proximité de la Manche (U2P) Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de service et de fabrication de la Manche (CNAMS 50)
Secrétaire	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Normandie
Trésorier	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche
Administrateur	CER Manche
Gérant	SARL Le Jardin de Maud
Co-Gérant	SARL Gaylord Service Jardins

Monsieur Daniel PITEL :

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel d'Alençon Montsort - Saint Denis
Co-gérant	SCI Les Abeilles

Monsieur Jean-Luc RAVENEL :

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Coullaines

Monsieur Jean-Pierre VIOT :

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane
Associé	SCI LANESTER

Monsieur Stéphane BIGOT :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel d'Ernée Bocage

Madame Sandrine BRETON :

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel d'Avranches

Monsieur Alain BRIANCOURT :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Pays Sabolien
Président	Le Lien CD 49

Monsieur Christophe BUNAS :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable

Monsieur Alain CHEVALIER :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Calais – Bessé sur Bray

Monsieur Thierry FROGER :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Nord Bercé Belinois

Monsieur Jean-Yves GOBLOT :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS ACMAN Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Administrateur - Secrétaire	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mortain
Président	NOVEA
Associé	Chanvre Développement

Madame Annick GRISON :

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne Saint Martin
Administratrice - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Crédit Mutuel Agricole et Rural
Co-gérante	EARL de la Giraudière
Présidente	AST Récréation

Monsieur Christophe GUINEHEUX :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Association ASDEPIC
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou
Associé	BAO VIRTUELLE IMAGIN VR
Gérant	SARL A2MI SARL PMI SARL GOLDING SCI PATELLE SCI LA GODIVERIE

Monsieur Alain LEMEE :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	SAS Maine Impression Continu Centre culturel de Val de Vray (72) Comité des fêtes de Saint Saturnin (72)

Monsieur Jean-Paul MAUGUY :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Berthevin-lès-Laval

Monsieur Pierre MOUCHEL :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Valognes
Trésorier	Amicale des retraités des Maîtres Laitiers du Cotentin

Monsieur Denis RICHARD :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre

Monsieur Jean-Luc RONDEAU :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume

Monsieur Jean-Yves TALLOIS :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois Découverte Bocage Ornais
Vice-Président du Conseil d'Administration	Solidarmomes Fertenergie
Secrétaire	La Tripière Fertoise
Administrateur	Parade
Maire Adjoint	La Ferté-Macé

Madame Claudine THINON :

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Lô Centre

Monsieur Marcel THOMAS :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Président	Altercité ASPTT Laval Rando
Secrétaire	Comité Laval Suceava
Administrateur	Alternavenir Alternatri Groupe Procivis Ouest

Monsieur Joël VIEL :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Sauveur le Vicomte
Président	Association Espoir Santé
Administrateur - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Association Des Résidences Escalys
Secrétaire adjoint	Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques (ANEHP)

Monsieur Nicolas CIVITA :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Madame Delphine LEBLANC :

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Gérante	SCI LES MAUBLANCS

Monsieur Moïse TAFFOREAU :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Jean-Paul RICOUP :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Comité d'entreprise :

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020

A. BILAN CONSOLIDE

Bilan actif	31.12.2020	31.12.2019 corrigé ⁽²⁾	Notes	31.12.2019 publié
Caisse, Banques centrales	38 649	579 984	9	579 984
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	288 568	354 300	14.1, 14.3, 15, 16	354 300
Instruments dérivés de couverture	37 715	54 635	15, 16	54 635
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 521 375	1 441 972	12, 13, 16	1 572 197
Titres au coût amorti	1 305 020	1 146 385	10.3, 13, 39	1 146 385
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	3 628 166	2 389 008	10.1, 13, 39	2 389 008
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	12 117 021	11 303 663	10.2, 13, 39	11 303 663
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	56 172	39 891	15.2	39 891
Actifs d'impôts courants	59 455	68 161	18.1	68 161
Actifs d'impôts différés	28 170	17 836	18.2	19 106
Compte de régularisation et actifs divers	111 407	127 893	19.1	127 893
Participations dans les entreprises mises en équivalence ⁽²⁾	149 007	109 088	20	0
Immeubles de placement	104 760	68 714	21	68 714
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	44 099	39 590	22.1	39 590
Immobilisations incorporelles	5 798	5 607	22.2	5 607
Ecarts d'acquisition ⁽²⁾	13 871	13 871	23	12 672
Total de l'actif	19 509 253	17 760 598		17 781 806

⁽¹⁾ L'application rétroactive de la décision IFRIC aurait généré une hausse des droits d'utilisation et des obligations locatives de 1 718M€ au 1^{er} janvier 2019 et de 1 686M€ au 31 décembre 2019, non comptabilisée en raison de la non-matérialité de l'impact.

⁽²⁾ La correction des comptes 2019 est due à :

- une correction sur le Goodwill d'HelloAsso, générant un impact de 1 199€ sur ce poste en contrepartie des postes d'impôts différés passif, reclassés à l'actif, et des réserves groupe et minoritaires ;
- l'intégration de la société EI en mise en équivalence alors que jusqu'à présent la société était comptabilisée en « Actifs financiers à la JVCP » conduisant à la baisse de ce poste pour 130 225K€ en contrepartie des réserves consolidées et des Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres, puis la comptabilisation d'une ligne « Participations dans les entreprises MEE » pour 109 088K€ en contrepartie des réserves consolidées part du groupe et du résultat part du groupe.

Le détail de ces corrections est présenté de manière plus précise dans les « Note 1 – Section 1.3 (MEE) » et « Note 23 – Ecart d'acquisition ».

Bilan passif	31.12.2020	31.12.2019 corrigé	Notes	31.12.2019 publié
Banques centrales	0	0	9	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 366	1 518	14.2, 14.3, 15, 16	1 518
Instruments dérivés de couverture	71 833	64 636	15, 16	64 636
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	2 057 988	1 941 279	11.1, 39	1 941 279
Dettes envers la clientèle au coût amorti	12 328 871	10 749 022	11.2, 39	10 749 022
Dettes représentées par un titre au coût amorti	1 648 418	1 756 200	11.3, 39	1 756 200
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	8 847	15.2	8 847
Passifs d'impôts courants	26 817	24 397	18.1	24 397
Passifs d'impôts différés	41 702	44 045	18.2	48 843
Compte de régularisation et passifs divers	173 729	178 707	19.2	178 707
Provisions	37 419	33 135	24	33 135
Dettes subordonnées au coût amorti	6 540	6 540	11.4, 39	6 540
Capitaux propres totaux	3 114 570	2 952 272		2 968 682
Capitaux propres - Part du Groupe	3 111 395	2 948 976		2 965 179
Capital et réserves liées	307 076	301 177	25.1	301 177
Réserves consolidées	1 608 685	1 397 639	25.1	1 305 373
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 113 128	1 036 220	25.2, 37, 38	1 156 378
Résultat de l'exercice	82 506	213 940		202 251
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	3 175	3 296	I. C.	3 503
Total du passif	19 509 253	17 760 598		17 781 806

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	31.12.2020	31.12.2019 corrigé	Notes	31.12.2019 publié
Intérêts et produits assimilés	271 898	297 435	27	297 435
Intérêts et charges assimilées	-135 482	-161 103	27	-161 103
Commissions (produits)	140 412	139 744	28	139 744
Commissions (charges)	-21 229	-21 067	28	-21 067
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-3 806	12 586	29	12 586
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 967	160 729	30	160 965
Produits des autres activités	12 188	8 687	31	8 687
Charges des autres activités	-2 979	-3 694	31	-3 694
Produit net bancaire	265 969	433 317		433 553
Charges générales d'exploitation	-170 042	-182 793	32	-182 793
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-6 263	-5 697	32	-5 697
Résultat brut d'exploitation	89 664	244 827		245 063
Coût du risque de crédit	-29 857	-10 397	33	-10 397
Résultat d'exploitation	59 807	234 430		234 666
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	40 158	11 778	20	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-18	55	34	55
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	35	0
Résultat avant impôt	99 947	246 263		234 721
Impôts sur les bénéfices	-17 457	-32 085	36	-32 284
Gains & pertes nets d'impôts / activité abandonnée	0	0		0
Résultat net	82 490	214 178		202 437
Résultat - Intérêts minoritaires	-16	238		186
Résultat net (part du Groupe)	82 506	213 940		202 251

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

	31.12.2020	31.12.2019 corrigé
<i>Résultat net</i>	82 490	214 178
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
<i>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</i>		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	77 527	58 657
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice		
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-615	-1 558
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-3	-5
<i>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</i>	76 909	57 094
<i>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</i>	159 399	271 272
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>159 415</i>	<i>271 034</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-16</i>	<i>238</i>

C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves part du groupe ⁽²⁾	Impact PV/MV des actif DALV part du groupe ⁽¹⁾	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires
Situation nette 31/12/2018	278 749	9 563	1 310 802	979 125	87 766	2 666 005	2 892
Affectation du résultat (N-1)			87 766		-87 766	0	
Variation du capital de la mère	12 865					12 865	
Distribution de la mère			-3 539			-3 539	
Correction de situation nette						0	
Variation PM/MV actif JVCP				57 100		57 100	0
Variation du périmètre de consolidation			-1 873			-1 873	-156
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			-347	-5	11 542	11 190	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			4 869			4 869	335
Autres variations			-39			-39	-13
Résultat de l'exercice					202 398	202 398	238
Situation nette 31/12/2019	291 614	9 563	1 397 639	1 036 220	213 940	2 948 976	3 296
Affectation du résultat (N-1)			213 940		-213 940	0	
Variation du capital de la mère	5 899					5 899	
Distribution de la mère			-2 892			-2 892	
Correction de situation nette			-49			-49	-18
Variation PM/MV actif JVCP				76 911		76 911	0
Variation du périmètre de consolidation			0			0	0
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-3	39 922	39 919	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			77			77	-77
Autres variations			-29			-29	-11
Résultat de l'exercice					42 584	42 584	-16
Situation nette 31/12/2020	297 513	9 563	1 608 685	1 113 128	82 506	3 111 395	3 175

⁽¹⁾ DALV : disponible à la vente

⁽²⁾ JVCP : Juste valeur par capitaux propres

Les réserves consolidées Part du Groupe, au 31 décembre 2020, se décomposent en :

- réserve légale :	19 357
- réserve spéciale plus-values long terme :	59 281
- réserve facultative :	1 275 783
- autres réserves :	258 266
- report à nouveau :	-4 002

TOTAL 1 608 685

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019 corrige
Résultat net	82 490	214 178
Impôt	17 457	32 085
Résultat avant impôts	99 947	246 263
= +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 263	5 697
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	26 647	80
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-40 158	-11 778
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-359	187
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-18 375	-9 497
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-25 982	-15 311
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	-856 652	-103 040
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	744 169	368 338
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-37 614	452 174
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 812	-50 525
- Impôts versés	-17 223	-19 239
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-164 508	647 708
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>-90 543</u>	<u>878 660</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	-160 396	-388 162
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	-36 894	-68 929
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-7 844	-5 571
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</u>	<u>-205 134</u>	<u>-462 662</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	3 243	18 983
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)		1 885
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</u>	<u>3 243</u>	<u>20 868</u>
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-292 434	436 866
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-90 543	878 660
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-205 134	-462 662
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 243	20 868
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>691 062</u>	<u>254 196</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	579 984	92 171
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	111 078	162 025
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>398 628</u>	<u>691 062</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	38 649	579 984
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	359 979	111 078
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</u>	<u>-292 434</u>	<u>436 866</u>

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a bien entendu été marqué par les conséquences économiques et sanitaires de la pandémie de Covid-19. Comme beaucoup d'organisations le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a dû s'adapter au plus vite afin de proposer une continuité de services à nos clients, en dépit des contraintes sanitaires. En tant qu'établissement bancaire, le Groupe soutient ses clients par des mesures individuelles, en s'appuyant entre autres, sur les mesures d'accompagnement gouvernementales. Ainsi les conséquences de la pandémie ont touché l'activité commerciale et notre gestion interne des risques sur les actifs financiers. Les impacts comptables et financiers sont présentés dans les paragraphes suivants, ceux liés à l'activité commerciale sont présentés dans le rapport de gestion.

Evènements 2020 :

↳ Liquidation du Portefeuille de Capitalisation

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale des excédents de fonds propres, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie avait créé un portefeuille ayant pour objectif la recherche de rentabilité sur un horizon moyen long terme, investi principalement en OPCVM ou fonds de plateforme alternative, dans un cadre contraint par des limites et régi par des règles de gestion strictes. L'émergence d'une crise sanitaire sans précédent a déclenché de fortes turbulences sur les marchés financiers à la fin du premier trimestre 2020. La menace qui pesait sur le stock conséquent de plus-values latentes de ce portefeuille à l'époque a conduit à la décision de le liquider.

Le rachat des fonds du portefeuille de capitalisation a impacté le résultat IFRS 2020 à hauteur de -6,4M€ Le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » a enregistré dans ce cadre un impact de - 8,7M€

↳ Résiliation de swaps de macro-couverture / Fair Value Hedge

Pour couvrir le risque inflation des livrets de sa clientèle, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie avait négocié des swaps classés comptablement en macro-couverture. En effet, la formule de calcul du taux du Livret A en vigueur après l'arrêté du 10/11/2016 était indexée sur l'EONIA.

L'arrêté du 27/11/2017, publié au JORF du 02/12/2017, a ensuite fixé ce taux à 0,75% jusqu'au 31/01/20. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, le gouvernement avait en effet annoncé une stabilisation du taux du Livret A pendant deux ans, suivie d'une réforme pérenne de sa formule de calcul. A compter du 01/02/2020, le taux du Livret A a été fixé comme étant la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (EONIA), avec un arrondi calculé au dixième de point le plus proche, sans pouvoir être inférieur à 0,5%.

Cette décision a contraint le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie à rompre la relation de couverture fin septembre 2020. Les swaps associés ont par ailleurs été résiliés, moyennant un montant net de soultes reçues de +1,9M€ comptabilisé au sein du poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

B. REFERENTIEL COMPTABLE

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l’Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu’adoptées par l’Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2020, les amendements adoptés par l’UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

↳ **Amendement à IAS 1 et IAS 8**

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l’harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Selon cet amendement, une information présente un caractère significatif (c’est-à-dire qu’elle revêt relativement de l’importance) s’il est raisonnable de s’attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l’information financière au sujet d’une entité comptable donnée.

↳ **Amendement à IFRS 3**

Il vient clarifier la définition d’une activité. Il introduit une démarche d’analyse en deux étapes, qui a pour objectif de faciliter la distinction entre une acquisition d’une activité et une acquisition d’un groupe d’actifs (celle-ci étant comptabilisée selon la norme qui lui est applicable). Cet amendement impacterait le Groupe pour les opérations de prise de contrôle, d’acquisition d’intérêt dans une activité conjointe réalisées à compter du 1er janvier 2020. Le Groupe n’a pas procédé à de telles opérations depuis 1er janvier 2020.

↳ **Amendement à IFRS 16 – Allègements de loyers liés au Covid-19**

Cet amendement introduit une mesure de simplification pour les preneurs bénéficiant d’allègements de loyers dans le cadre de la crise Covid-19. Il offre la faculté de s’exempter de l’analyse d’une modification du contrat de location si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid-19, et si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers ne porte que sur les paiements dus jusqu’au 30 juin 2021 ;
- il n’y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d’octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante. Enfin, l’amendement est sans impact direct sur l’évaluation du droit d’utilisation du bail concerné.

Le Groupe Crédit Mutuel n’est pas impacté par ces dispositions.

↳ **Réforme des taux de référence et amendements Phase 2 à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16**

La réforme des taux IBORs s’inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L’élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché. Les indices créés à compter du 1er janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu’au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu’au 30 juin 2023 (consultation en cours). A terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s’ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d’une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d’assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s’assure de couvrir les risques associés à cette transition. Sur les aspects comptables, les

travaux de l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière ont été divisés en 2 phases :

- Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices) ;
- Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis : notamment, le traitement des questions liées à la dé-comptabilisation et à la documentation des relations de couverture (part inefficace notamment).

Depuis le 1er janvier 2019, le Groupe applique l'amendement Phase 1 aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur les taux Eonia, Euribor et Libor tant que la Commission Européenne n'aura pas formellement désigné, selon les préconisations de l'ARRC américain pour le Libor ou du RFR Group pour l'Eonia et l'Euribor, des indices de substitution pour les contrats qui n'auraient pas de clause de repli robuste. Cette position finale sera formalisée par un amendement du règlement BMR (« BMR REview »), qui sera publiée en 2021. Elle va asseoir la pérennité de l'Euribor réformé et le statut de l'€STR, en tant que successeur de l'Eonia.

Suite à son adoption par l'Union Européenne au 14 janvier 2021, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16. Celui-ci introduit un traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Cet amendement prévoit par ailleurs des assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR (après définition des indices de substitution), notamment :

- la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture ;
- une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en :

- insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application sera effective au 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambre de compensation s'agissant des dérivés compensés. Néanmoins, ces clauses ne seront activées qu'en cas d'évènements déclencheurs, notamment en cas de cessation définitive de la cotation des indices ;
- incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux évènements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients Corporates ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020 ;
- procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e. changement du taux de référence par voie d'avenant).

Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock sont d'ores et déjà planifiées sur le périmètre de la banque de détail.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales. Les expositions non échues en 2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

↳ **Décision IFRIC de 26 Novembre 2019 sur la durée des contrats de location**

Elle rappelle qu'un contrat n'est plus exécutoire dès lors que le preneur ou le bailleur peut résilier sans la permission de l'autre en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable. Elle clarifie que :

- la notion de pénalité ne se limite pas aux indemnités de résiliation contractuelles mais tient compte des incitations économiques du preneur à ne pas résilier le contrat. Elle apporte des clarifications sur le lien qui existe entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité des agencements indissociables significatifs.

Un chantier a été lancé en mode projet en 2020 afin d'implémenter cette décision. Les hypothèses de détermination des durées des baux commerciaux 3/6/9 et des contrats en tacite prorogation ont été réétudiées afin d'apprécier du caractère raisonnablement certain de poursuite du contrat au-delà de sa période non résiliable, au regard des spécificités des actifs concernés (agences bancaires, pôle presse, locaux administratifs).

La décision IFRIC a eu pour principale incidence l'activation de contrats de location en tacite prorogation¹. Elle génère des droits d'utilisation et de dettes locatives de 1 350K€ au 31/12/2020. Les impacts d'une application rétroactive de la décision IFRIC sont non significatifs au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019. Le Groupe n'a donc pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

Crise sanitaire liée au Covid-19

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

↳ Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat² (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Ces financements représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission). A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e. « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à de 249M€ Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs. L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus. Au 31 décembre 2020, leur montant de dépréciation est non significatif.

↳ Report de remboursement de crédit (moratoires)

Au premier semestre 2020, le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans des mesures de soutien aux entreprises, et aux particuliers. Il a ainsi accordé des reports de remboursements de crédits au cas par cas, principalement aux entreprises sur une période allant jusqu'à 6 mois voire 12 mois, sans frais ni intérêts additionnels. L'ensemble des moratoires ont fait l'objet d'un remboursement, d'un réaménagement ou d'un report en échéance finale, avec prélèvement des intérêts.

¹ Lors de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, le Groupe avait considéré que les contrats en tacite prorogation bénéficient de l'exemption sur les contrats court terme.

² Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier.

Les encours sujets à moratoires au 31/12/2020 se rapportent aux dernières mesures d'accompagnement octroyées depuis septembre 2020 et s'élèvent à plus de 800M€; le montant total suspendu ou modulé de plus de 80M€

↳ **Risque de crédit**

Le Groupe Crédit Mutuel a considéré les publications émises fin mars 2020³ par l'IASB et l'ESMA. Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

En particulier, les reports d'échéances octroyés jusqu'au 30 septembre 2020 dans le cadre du dispositif de Place ne constituent pas mécaniquement un indicateur de dégradation significative du risque de crédit des actifs financiers concernés ou de reclassement en actifs restructurés (forbone). Les reports d'échéances accordés au-delà de cette date représentent des mesures individuelles d'accompagnement. Le transfert en statut 2 ou 3 ou en actif restructuré pourrait intervenir en respect des règles Groupe.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe Crédit Mutuel a tenu compte du caractère inédit et brutal de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique. La pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France⁴, pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Cette mesure s'est accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

Au-delà de son impact direct sur le montant des dépréciations, cette hausse a aussi pour effet une augmentation des transferts en stage 2 liée à celle des probabilités de défaut en date d'arrêt. Il permet de se couvrir notamment contre un doublement futur des taux de défaut sur la clientèle professionnel / entreprises Retail, une augmentation de 75% des taux de défaut sur les particuliers et de plus de 50% sur le Corporate hors grands comptes.

Conformément aux recommandations des autorités, une provision complémentaire (« Complément sectoriel national » a été réalisée pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe définie au niveau national, qui tient compte des impacts liés aux confinements successifs.

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CM MABN complète le « Forward Looking National » avec un « Forward Looking Régional ». L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit. Ce processus va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture, et fixer en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du « Forward Looking National », le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres suivants :

- exposition aux risques du secteur des professionnels :
 - o Automobile,
 - o Bâtiment Travaux Publics,

³ Elles font référence à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 sur la norme IFRS 9 et le covid-19, et la déclaration de l'ESMA sur les implications comptables de la crise Covid-19 sur le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 (du 25 mars 2020).

⁴ Etant principalement exposé sur la France, le Groupe s'est référé aux publications mensuelles de la Banque de France, pour définir ses perspectives macro-économiques en complément de celles de l'OCDE.

- Petits commerces et immobilier rattaché,
- SCI portant sur des murs commerciaux situés dans des villes de moins de 50 000 habitants ;
- exposition aux risques du secteur agriculture ;
- exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel.

L'impact global au 31/12/2020, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 se décompose ainsi :

En Millions €	Provisionnement FLN	Complément FLR	Complément sectoriel national	Total
Stage 1	10,2	13,4	0,0	23,6
Stage 2	22,8	17,3	2,7	42,8
Total	33,0	30,7	2,7	66,4
<i>Dont provisions soustractives d'actif</i>				
Stage 1 Bilan	9,2	12,5	0,0	21,7
Stage 2 Bilan	21,4	16,8	2,4	40,6
Total	30,6	29,3	2,4	62,3
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>				
Stage 1 Hors-Bilan	1,0	0,9	0,0	1,9
Stage 2 Hors-Bilan	1,4	0,5	0,3	2,2
Total	2,4	1,4	0,3	4,1

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque. Une augmentation de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 2,1M€ soit 6,46% des pertes attendues sur provisionnement FLN.

Sur les impacts de la crise Covid-19 hors instruments financiers, cf. Section 3.3.

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept nouvelles tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019. Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque. Il est égal au taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR »), si le volume de prêts entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2021 est au moins stable. Si tel n'est pas le cas, le taux d'intérêt TLTRO III sera compris entre le taux des emprunts de liquidité auprès de la BCE (taux « MRO ») et le taux de dépôts des liquidités auprès de la BCE (taux « DFR ») sous condition d'un volume de prêts sur la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2021 stable ou en augmentation. Sinon, il sera égal au taux « MRO ».

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies à deux reprises par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. La capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 50% des encours éligibles (contre 30% auparavant) et le délai d'exercice de l'option de remboursement sur chaque opération a été raccourci à 12 mois. Le taux d'intérêt TLTRO III a été réduit de 50bp (i.e. surbonification) sur la période de juin 2020 à juin 2021.

Au 31/12/2020, le Groupe participe aux opérations de refinancement de TLTRO III par l'intermédiaire de la BFCM à hauteur de 800M€ Celles-ci représentent des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti. Le taux d'intérêt effectif de ces opérations est calculé à partir du taux de refinancement obtenu par le Groupe suite à l'atteinte des objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur la période du 1er mars 2020 au 31 mars 2021 ; il tient compte d'un étalement de la bonification sur la durée de vie de l'opération et de la surbonification de 0,50% sur un an.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

Note 1 - Périmètre de consolidation

1.1 Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

L'entité consolidante est une Société coopérative anonyme à capital variable. Son siège social est situé 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9. Son SIRET est le 556 650 208.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principe d'inclusion dans le périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.
- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

1.3 Composition du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	Pourcentage		Méthode	Activité exercée
	Contrôle	Intérêt		
A. Entité du secteur financier				
Volney Développement	90,0%	90,0%	IG	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	IG	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	IG	Société de portage foncier
Zephyr Home Loans FCT	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
FCT Zephyr Home Loans II	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Saint Anne	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
B. Entité du secteur non financier				
Volney Habitat	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
HelloAsso	73,71%	73,71%	IG	Solutions de paiements pour les associations
Euro-Information	7,61%	7,61%	MEE	Gestion d'installations informatiques

(IG= intégration globale, MEE = Mise en équivalence)

Correction d'erreur

Depuis l'exercice 2020 la société Euro-Information est mise en équivalence au niveau du périmètre de consolidation du Groupe, compte tenu de l'existence d'une influence notable. Cette dernière se traduit par une représentation historique au Conseil d'administration et au Comité des Coûts d'Euro-Information, l'existence de plusieurs accords commerciaux avec une majorité des filiales Euro-Information ; et enfin, le fait de la nécessité de la signature de notre représentant à l'acte de cession d'Euro-Information Telecom à Bouygues Telecom.

Selon la norme IAS8, le traitement a été fait de manière rétrospective. L'établissement de la première valeur de mise en équivalence a été réalisé en date du 31 décembre 1996 (les titres ayant été acquis en décembre 1996). A cette date la quote-part de situation nette est de 7 199K€(calculée avec les normes IFRS et la réglementation en vigueur pour les comptes annuels du 31 décembre 1996). Le coût d'acquisition des titres étant de 5 269K€ Ainsi il en ressort un écart d'acquisition négatif de -1 931K€

Pour les besoins des états financiers du 31/12/2020, les comptes 2018, 2019 ont été corrigés. Les impacts sur ces comptes sont les suivants :

Impacts 31/12/2018 (en K€)		
ACTIF		-25 401
. Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres		-123 299
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269	
<i>Gains latents titres de participation</i>	-118 030	
. Participations dans les entreprises MEE		97 898
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	99 829	
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931	
PASSIF		-25 401
. Impôts Différés Passif		-4 532
. Capitaux Propres Part du Groupe		-20 869
Réserves consolidées Groupe	84 401	
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	91 365	
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931	
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269	
<i>Dividendes</i>	236	
Gains et Pertes Latents comptabilisés en Capitaux Propres	-113 493	
<i>Gains latents titres de participation</i>	-118 030	
<i>Impôts différés passif</i>	4 532	
<i>Ecarts actuariels IAS19R</i>	5	
Résultat Groupe	8 223	
<i>Quote-part résultat</i>	8 459	
<i>Dividendes</i>	-236	
Impacts 31/12/2019 (en K€)		
ACTIF		-21 137
. Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres		-130 225
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269	
<i>Gains latents titres de participation</i>	-124 956	
. Participations dans les entreprises MEE		109 088
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	111 019	
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931	
PASSIF		-21 137
. Impôts Différés Passif		-4 798
. Capitaux Propres Part du Groupe		-16 339
Réserves consolidées Groupe	92 278	
<i>Valeur de mise en équivalence</i>	99 242	
<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931	
<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269	
<i>Dividendes</i>	236	
Gains et Pertes Latents comptabilisés en Capitaux Propres	-120 158	
<i>Gains latents titres de participation</i>	-124 956	
<i>Impôts différés passif</i>	4 798	
Résultat Groupe	11 541	
<i>Quote-part résultat</i>	11 777	
<i>Dividendes</i>	-236	

Sur les comptes 2020, les impacts de la mise en équivalence d'Euro-Information sont les suivants :

Impacts 31/12/2020 (en K€)		
ACTIF		18 782
. Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres		-130 225
	<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269
	<i>Gains latents titres de participation au 31/12/2019</i>	-124 956
. Participations dans les entreprises MEE		149 007
	<i>Valeur de mise en équivalence</i>	150 938
	<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931
PASSIF		18 782
. Impôts Différés Passif		-4 798
. Capitaux Propres Part du Groupe		23 580
	Réserves consolidées Groupe	103 819
	<i>Valeur de mise en équivalence</i>	110 783
	<i>Ecart d'acquisition</i>	-1 931
	<i>Prix de revient des titres de participation</i>	-5 269
	<i>Dividendes</i>	236
	Gains et Pertes Latents comptabilisés en Capitaux Propres	-120 161
	<i>Gains latents titres de participation</i>	-124 956
	<i>Impôts différés passif</i>	4 798
	<i>Ecarts actuariels IAS19R</i>	-3
	Résultat Groupe	39 922
	<i>Quote-part résultat</i>	40 158
	<i>Dividendes</i>	-236

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale ;
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,0% par la Caisse Fédérale.

1.4 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Taxes & Prélvts sociaux	Effectifs	Subventions Publiques
France	265 969	145 896	-27 767	10 310	-45 949	1 667	33

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

o Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle, telles que définies par la norme IFRS 10, et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une

quote-part de l'actif net en cas de liquidation, et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception des sociétés VOLNEY PATRIMOINE, VOLNEY CHAPTAL et VOLNEY SAINTE ANNE qui arrêtent leurs comptes sociaux au 30 novembre. Aucun évènement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2020 au sein de ces sociétés. C'est pourquoi leurs données financières ont été intégrées comme telles aux comptes consolidés du 31 décembre 2020.

Cependant, il est à noter que les données financières de la société HELLOASSO intégrées aux comptes consolidés correspondent aux comptes de la société arrêtés au 30 novembre 2020. Aucun évènement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2020 au sein de cette société.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

2.4 Ecart d'acquisition

- **Ecart d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

- **Ecart d'acquisition**

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle est affecté l'écart d'acquisition, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur

la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

Note 3 - Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

o Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique. Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI⁵ des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé⁶ est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par

⁵ SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

⁶ Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

o Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère "non fréquent" de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité. Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

o **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts. Les commissions perçues dans le cadre de négociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

o **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « Produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ↳ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés, que le Groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

↳ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les lignes de refinancement de TLTRO⁷ II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option. Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

○ **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

○ **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

⁷ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme)

○ **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 9).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf. 3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »). Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

○ **Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

○ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

o Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des assets swaps, et vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers,
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures,
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture,
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture,
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste

valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts», symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture. Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ». Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs. Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation « expert ») : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de notation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

○ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

○ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés... Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2. Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

○ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981,

○ Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

○ Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

○ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;

- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux futurs estimés, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 €Retail, 500€Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE:

- Etape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019 ;
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution a constitué un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ». Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de

créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1 Contrat de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.2.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.2.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,

- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

3.2.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.2.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail. L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.2.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.2.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

3.2.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Constructions et gros œuvre structure : 20 ans linéaires
- Equipements : 20 ans linéaires
- Agencements et installations : 10 ans linéaires
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans linéaires
- Matériel : 5 ans linéaires
- Matériel informatique et technologie : 4 à 5 ans linéaires

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis : 1 an
- Logiciels créés en interne : 3 ans linéaires
- Liste clients : 5 ans linéaires
- Technologie liées à la relation clients : 8 ans linéaires

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé. D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles. Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « Marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.2.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

○ **Impôts différés**

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants. Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

○ **Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat**

Conformément à IFRIC 23, le Groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.2.7 Intérêts pris en charges par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.2.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois. Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,

- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. §« 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. §« 3.1.8 Evaluation du risque de crédit ») ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

Note 4 - Information sectorielle (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Note 5 - Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2ème degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

↪ **IFRS 17 – Contrats d'assurance**

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2 pour la valorisation des passifs. La mécanique du compte de résultat s'en trouve modifié, en raison de l'amortissement de la marge contractuel de services d'assurance, qui représente les résultats attendus sur la vie des contrats.

Dans le cadre des amendements à IFRS 17 publiés par l'IASB en juin 2020, la date d'application d'IFRS 17 initialement prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 telle que publiée en 2017 et amendée en 2020 est en cours d'adoption par les instances européennes. Fin février 2020, l'IASB s'est confirmé le maintien en l'état des exigences de la granularité des calculs de provisions et le regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles). Celles-ci demeurent inchangées, malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation. Le 30 Septembre 2020, l'EFRAG a publié un projet d'avis favorable sur l'adoption de la norme IFRS 17, à l'exception du sujet des cohortes annuelles qui n'a pas fait l'objet d'un consensus.

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17. Le Groupe poursuit ses réflexions sur la communication financière au niveau de conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

↳ **Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel**

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise. Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

↳ **Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat**

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

↳ **Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue**

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

↳ **Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020**

Les amendements modifient les normes suivantes :

- **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur ;
- **IAS 41 – Agriculture** : il permet d'aligner la mesure de la juste valeur d'IAS 41 avec celle des autres normes IFRS.

Note 7 - Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 9 - Caisse, banques centrales (actif / passif)

	31.12.2020	31.12.2019
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales ⁽¹⁾	10 668	554 921
<i>dont réserves obligatoires</i>	0	0
Caisse	27 981	25 063
TOTAL Caisse, Banques centrales - Actif	38 649	579 984
Banques centrales - passif	0	0

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion de la centralisation des « Réserves Obligatoires » et du système de « Tiering » a été modifiée à la suite d'une demande de la BCE. Une gestion centralisée par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel est ainsi été mise en place au sein du Groupe Crédit Mutuel. Les actifs en lien avec ce système ont été reclassés en « Prêts sur les établissements de crédit ».

Note 10 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 628 166	2 389 008
Prêts et créances sur la clientèle	12 117 021	11 303 663
Titres au coût amorti	1 305 020	1 146 385
TOTAL Actifs financiers au coût amorti	17 050 207	14 839 056

10.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Créances saines (S1/S2)	3 626 401	2 382 925
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	2 306 350	1 932 524
Autres comptes ordinaires	4 648	5 258
Prêts	0	0
Autres créances	1 040 339	170 079
Pensions	275 064	275 064
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	1 766	6 084
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	3 628 166	2 389 008

⁽¹⁾ Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

10.2 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Créances saines (S1/S2)	12 071 815	11 228 239
Créances commerciales	47 872	71 096
Autres concours à la clientèle	12 008 935	11 141 299
. Crédits à l'habitat	8 307 260	7 747 474
. Autres concours et créances diverses ⁽¹⁾	3 701 675	3 393 825
. Pensions	0	0
Créances rattachées	15 008	15 844
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	193 453	201 390
Créances brutes	12 265 268	11 429 629
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-62 250	-33 478
Autres dépréciations (S3)	-85 997	-92 488
Sous Total I	12 117 021	11 303 663
Location financement (investissement net)	0	0
Mobilier	0	0
Immobilier	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous Total II	0	0
TOTAL	12 117 021	11 303 663
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

⁽¹⁾ Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (1 985K€) et Fonds de garantie des dépôts (8 209K€).

10.3 Titres au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Titres	1 303 317	1 144 913
Effets publics	168 424	140 951
Obligations et autres titres de dettes	1 134 893	1 003 962
. Cotés	871 261	764 457
. Non cotés	263 632	239 505
Créances rattachées	1 778	1 537
TOTAL BRUT	1 305 095	1 146 450
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>559</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-75	-43
Autres dépréciations (S3)	0	-22
TOTAL NET	1 305 020	1 146 385

Note 11 - Passifs financiers au coût amorti

11.1 Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	2 057 988	1 941 279
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	2 051	3 570
Emprunts	917 208	596 028
Autres dettes	456 033	665 160
Pensions	682 373	676 478
Dettes rattachées	323	43
TOTAL	2 057 988	1 941 279

11.2 Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Comptes d'épargne à régime spécial	7 769 756	7 096 520
à vue	4 942 928	4 356 635
à terme	2 826 828	2 739 885
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	948	1 145
Sous Total I	7 770 704	7 097 665
Comptes à vue	3 492 566	2 582 532
Comptes et emprunts à terme	1 061 604	1 064 204
Pensions	0	0
Dettes rattachées	3 180	4 169
Autres dettes	817	452
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous Total II	4 558 167	3 651 357
TOTAL	12 328 871	10 749 022

11.3 Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Bons de caisse	32 788	47 806
TMI & TCN	1 606 407	1 697 149
Emprunts obligataires	0	0
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	9 223	11 245
TOTAL	1 648 418	1 756 200

11.4 Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2020	31.12.2019
Dettes subordonnées	0	0
Emprunts participatifs	6 540	6 540
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	6 540	6 540

Principales dettes subordonnées :

Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Echéance
Emprunt Crédit Logement	30/09/2014	2 330	2 330	30/12/2026
Emprunt Crédit Logement	30/12/2019	1 120	1 120	30/12/2024
Emprunt Crédit Logement	30/06/2019	3 090	3 090	30/06/2031
TOTAL			6 540	

Note 12 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

12.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2020	31.12.2019 corrigé
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	1	1
<i>Sous Total brut titres de dettes</i>	1	1
<i>dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	0	0
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	1	1
<i>Sous Total net titres de dettes</i>	1	1
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	0	0
<i>Sous Total brut prêts et créances</i>	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 443	12 594
. Cotés	13 443	12 594
. Non cotés	0	0
Titres immobilisés	1 507 931	1 429 377
Titres de participations	930	944
Autres titres détenus à long terme	10 528	7 052
Parts dans les entreprises liées	1 496 473	1 421 381
Titres prêtés	0	0
Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
<i>Sous Total instruments de capitaux propres</i>	1 521 374	1 441 971
<i>TOTAL</i>	1 521 375	1 441 972
<i>dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	1 115 533	1 038 012
<i>dont titres de participation cotés</i>	0	0

L'option permettant la classification en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

12.2 Liste des principales participations non consolidées

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2019 (chiffres CNC) :

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Groupe des Assurance du crédit Mutuel SA (GACM)	7,39%	4 298 981	4 414 611	1 809 772	1 777 723
Banque Fédérative du crédit Mutuel (BFCM)	1,36%	11 803 927	191 956 783	1 998 598	2 003 542
ACM IARD SA	3,47%	1 600 628	6 654 897	3 272 252	127 364
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,41%	592 073	4 728 207	23 569	14 796
SAS Océan Participations	10,00%	103 795	106 147	8 079	3 526

Le détail des titres de participations non consolidés au titre du règlement ANC N°2016-09 est disponible sur le site :

<https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/rapports-annuels.html>

Note 13 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

13.1 Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2019	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux ⁽²⁾	Transfert ⁽³⁾	Autres	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	2 389 009	1 246 531	-7 373	0	0	0	3 628 167
Pertes attendues à 12 mois (S1)	2 039 303	431 367	-81 664	3	0	0	2 389 009
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis⁽¹⁾	11 429 629	2 760 110	-1 924 471	0	0	0	12 265 268
Pertes attendues à 12 mois (S1)	10 671 617	2 736 110	-1 852 718	0	-121 710	0	11 433 299
Pertes attendues à terminaison (S2)	556 622	0	-31 587	0	113 481	0	638 516
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	201 390	24 000	-40 166	0	8 229	0	193 453
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	1 146 450	278 850	-119 359	0	0	-846	1 305 095
Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	1 145 891	278 850	-118 800	0	0	-846	1 305 095
Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	559	0	-559	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2019	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux ⁽²⁾	Transfert ⁽³⁾	Autres	31.12.2020
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	14 965 088	4 285 491	-2 051 203	0	0	-846	17 198 530

⁽¹⁾ Montants des Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis, retraité au 31 décembre 2019 afin notamment de mieux refléter la réalité économique des encours de crédit-bail

⁽²⁾ Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation

⁽³⁾ Dont transfert de Buckets

13.2 Cadrage des dépréciations

	31.12.2019	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-125 966	-74 672	51 785	606	-148 247
Actifs financiers au coût amorti - titres	-65	-435	425	0	-75
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-126 032	-75 107	52 210	606	-148 323

IFRS 9	31.12.2019	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2020
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2019	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2020
Prêts et créances clientèle	-125 966	-74 672	51 785	606	-148 247
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-9 720	-17 635	5 697	0	-21 658
Pertes attendues à terminaison (S2)	-23 758	-38 292	21 458	0	-40 592
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-92 488	-18 745	24 630	606	-85 997
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-65	-435	425	0	-75
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-43	-435	403	0	-75
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-22	0	22	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-126 032	-75 107	52 210	606	-148 323

⁽¹⁾ Dont transfert de Buckets

	31.12.2018	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-128 071	-35 399	37 504	0	-125 966
Actifs financiers au coût amorti - titres	-116	-14	63	2	-65
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-128 188	-35 413	37 567	2	-126 032

IFRS 9	31.12.2018	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2019
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-128 071	-35 399	37 504	0	-125 966
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-9 541	-3 726	3 037	510	-9 720
Pertes attendues à terminaison (S2)	-29 109	-14 152	7 916	11 587	-23 758
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-89 421	-17 521	26 551	-12 097	-92 488
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-116	-14	63	2	-65
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-41	-14	10	2	-43
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-75	0	53	0	-22
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-128 188	-35 413	37 567	2	-126 032

13.3 Cadrage des dépréciations

	Encours bruts			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Secteurs d'activités							
Distribution spécialisée	11 757	1 685	833	107	293	501	13 375
Hôtels, restaurants	67 914	7 600	7 442	1 413	2 332	3 599	75 611
Industrie automobile	63 056	18 017	3 020	1 715	1 237	1 367	79 773
Location de véhicules	47 803	557	0	55	388	0	47 916
Tourisme, jeux, loisirs	41 754	4 211	977	139	1 404	416	44 984
Transport industriel	14 436	241	35	6	29	32	14 644
Transporteurs aériens	643	71	0	1	18	0	695
Industrie aéronautique ⁽¹⁾	18 626	565	56	75	37	3	19 133
TOTAL	265 988	32 946	12 362	3 510	5 739	5 917	296 131

⁽¹⁾ Sous-traitants

Note 14 - Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

14.1 Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

	31.12.2020				31.12.2019			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	287 202	287 202	0	0	352 754	352 754
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	267 138	267 138	0	0	334 149	334 149
. Côtés	0	0	110 797	110 797	0	0	188 507	188 507
. Non Côtés	0	0	156 341	156 341	0	0	145 642	145 642
<i>dont OPC</i>	0		267 138	267 138	0		334 149	334 149
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		5 834	5 834	0		6 209	6 209
. Côtés	0		0	0	0		0	0
. Non Côtés	0		5 834	5 834	0		6 209	6 209
Titres immobilisés			14 230	14 230			12 396	12 396
Titres de participations			8 143	8 143			5 418	5 418
Autres titres détenus à long terme			6 028	6 028			6 978	6 978
Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
Autres titres immobilisés			59	59			0	0
Instruments dérivés	1 366			1 366	1 546			1 546
Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
<i>dont pensions</i>	0	0		0	0	0		0
TOTAL	1 366	0	287 202	287 202	1 546	0	352 754	354 300

14.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2020	31.12.2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 366	1 518
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	1 366	1 518

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

	31.12.2020	31.12.2019
Vente à découvert de titres	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	1 366	1 518
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	1 366	1 518

14.3 Analyse des instruments dérivés de transaction

	31.12.2020			31.12.2019		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	793 000	1 366	1 366	804 000	1 518	1 518
Swaps	725 000	1 366	1 366	725 000	1 518	1 518
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	68 000	0	0	79 000	0	0
Instrument de change	0	0	0	22 924	28	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	22 924	28	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	793 000	1 366	1 366	826 924	1 546	1 518

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 15 – Couverture

15.1 Instruments de dérivés de couverture

	31.12.2020			31.12.2019		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	2 242 480	37 715	71 833	2 883 499	54 635	64 636
Swaps	2 082 080	37 715	71 833	2 883 499	54 635	64 636
Autres contrats fermes	160 400	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 242 480	37 715	71 833	2 883 499	54 635	64 636

L'inefficacité constatée en résultat impacte négativement les comptes (0K€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 29).

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture :

	Moins de 3 mois	De 3	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.20
		mois à moins de 1 an			
Couverture de Fair Value Hedge	124 782	195 000	1 049 198	873 500	2 242 480
Swaps	124 782	195 000	1 049 198	873 500	2 242 480
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	124 782	195 000	1 049 198	873 500	2 242 480

	Moins de 3 mois	De 3	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.19
		mois à moins de 1 an			
Couverture de Fair Value Hedge	150 000	200 419	1 560 080	973 000	2 883 499
Swaps	150 000	200 419	1 560 080	973 000	2 883 499
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	150 000	200 419	1 560 080	973 000	2 883 499

15.2 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	56 172	39 891	82,8 %
de passifs financiers	0	8 847	-100,00 %

15.3 Eléments micro-couverts en Fair Value Hedge

Eléments couverts à l'Actif :

	31.12.2020				31.12.2019			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Prêts et créances								
Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres au coût amorti	233 844	10 887	-1 188	0	137 761	12 074	-4 824	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	233 844	10 887	-1 188	0	137 761	12 074	-4 824	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Eléments couverts au Passif :

	31.12.2020				31.12.2019			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Dettes représentées par un titre	743 825	31 178	2 217	0	594 120	28 961	-10 276	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	743 825	31 178	2 217	0	594 120	28 961	-10 276	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Note 16 - Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	13 443	0	1 507 932	1 521 375
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 443	0	0	13 443
Participations et ATDLT	0	0	11 458	11 458
Parts entreprises liées	0	0	1 496 473	1 496 473
Transaction / JVO / Autres	116 631	157 707	14 230	288 568
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	110 797	156 341	0	267 138
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	5 834	0	0	5 834
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	14 230	14 230
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1 366	0	1 366
Instruments dérivés de couverture	0	37 715	0	37 715
TOTAL	130 074	195 422	1 522 162	1 847 658

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	1 366	0	1 366
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	1 366	0	1 366
Instruments dérivés de couverture	0	71 833	0	71 833
TOTAL	0	73 199	0	73 199

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

31.12.2019 corrigé	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	12 594	0	1 429 378	1 441 972
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	12 594	0	0	12 594
Participations et ATDLT	0	0	7 996	7 996
Parts entreprises liées	0	0	1 421 381	1 421 381
Transaction / JVO / Autres	194 716	147 188	12 396	354 300
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	188 507	145 642	0	334 149
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	6 209	0	0	6 209
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	12 396	12 396
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1 546	0	1 546
Instruments dérivés de couverture	0	54 635	0	54 635
TOTAL	207 310	201 823	1 441 774	1 850 907

31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	1 518	0	1 518
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	1 518	0	1 518
Instruments dérivés de couverture	0	64 636	0	64 636
TOTAL	0	66 154	0	66 154

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 :

31.12.2020	Ouverture corrigée	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres	Clôture
Juste valeur par capitaux propres	1 429 378	3 476	707	-10	0	0	0	74 381	0	1 507 932
. Oblig. Et autres titres de dettes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
. Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Participations & ATDLT	7 996	3 476	0	-10	0	0	0	-4	0	11 458
. Parts entreprises liées	1 421 381	0	707	0	0	0	0	74 385	0	1 496 473
Transaction / JVO / Autres	12 396	1 988	0	-175	-425	-362	1 888	0	-1 080	14 230
. Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	0	0	0	0	0	1 888	0	-1 888	0
. Participations & ATDLT – Autres JVPR	12 396	1 988	0	-175	-425	-362	0	0	808	14 230
TOTAL	1 441 774	5 464	707	-185	-425	-362	1 888	74 381	-1 080	1 522 162

Note 17 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2020	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	41 502	-2 421	39 081	-25 977	0	-10 810	2 294
Pensions	275 343	0	275 343	0	-275 343	0	0
TOTAL	316 845	-2 421	314 424	-25 977	-275 343	-10 810	2 294

31.12.2020	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	75 620	-2 421	73 199	-25 977	0	-47 222	0
Pensions	682 696	0	682 696	0	-682 263	-433	0
TOTAL	758 316	-2 421	755 895	-25 977	-682 263	-47 655	0

31.12.2019	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers						
Dérivés	56 181	56 181	-28 863	0	-25 606	1 712
Pensions	277 320	277 320	0	-277 320	0	0
TOTAL	333 501	333 501	-28 863	-277 300	-25 606	1 712

31.12.2019	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	
Passifs financiers						
Dérivés	66 154	66 154	-28 863	0	-37 291	0
Pensions	676 496	676 496	0	-674 516	-1 980	0
TOTAL	742 650	742 650	-28 863	-674 516	-39 271	0

Les montants figurant dans la 2^{ème} colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « Trésorerie reçue/versée (cash collatéral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 18 – Impôts

18.1 Impôts courants

	31.12.2020	31.12.2019
Actif (par résultat)	59 455	68 161
Passif (par résultat)	26 817	24 397

18.2 Impôts différés

	31.12.2020	31.12.2019 corrigé
Actif (par résultat)	28 170	17 836
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	41 702	44 045

Répartition des impôts différés par grandes catégories :

	31.12.2020		31.12.2019 corrigé	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	470		365	0
Différences temporaires sur	28 653	42 655	18 312	44 886
. réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	953	42 655	841	44 886
. activité d'assurance				
. provisions	26 893		16 258	
. réserve latente de location financement			0	
. résultats des sociétés transparentes	0	0		
. autres décalages temporaires	807		1 213	0
Compensation	-953	-953	-841	-841
TOTAL des actifs et passifs d'impôts différés	28 170	41 702	17 836	44 045

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Les taux de l'impôt différé est, selon les délais de retournement, de 28,41% pour le N+1 et de 25,83% pour le N+5.

Note 19 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

19.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	10 236	19 526
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	6 781	4 404
Comptes de régularisation divers	63 645	71 355
Sous Total	80 662	95 285
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	30 745	32 549
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	0	59
Sous Total	30 745	32 608
TOTAL	111 407	127 893

19.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	5 188	3 806
Produits constatés d'avance	63 552	68 923
Comptes de régularisation divers	45 017	40 721
Sous Total	113 757	113 450
Autres passifs		
Obligations locatives – Immobilier ⁽¹⁾	4 601	2 312
Obligations locatives - Autres	0	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Versements restant à effectuer sur titres	12 045	12 983
Créditeurs divers	43 326	49 962
Sous Total	59 972	65 257
TOTAL	173 729	178 707

⁽¹⁾ Le supplément de dettes locatives comptabilisé suite à l'application de la décision IFRIC du 26 Novembre 2019 s'élève à 1 096K€ au 31/12/2020.

19.3 Obligation locatives par durée résiduelle

31.12.2020	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	206	283	935	1 579	1 598	4 601
. Immobilier	206	283	935	1 579	1 598	4 601
. Autres	0	0	0	0	0	0

31.12.2019	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	12	300	851	764	385	2 312
. Immobilier	12	300	851	764	385	2 312
. Autres	0	0	0	0	0	0

Note 20 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

20.1 Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2020	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	149 007	40 158	236	NC
TOTAL			149 007	40 158	236	

31.12.2019 corrigé	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	109 088	11 778	236	NC
TOTAL			109 088	11 778	236	

⁽¹⁾ en trésorerie et en actions

20.2 Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2020	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Euro-Information	1 907 403	1 367 665	74 140	385 780		1 713 425

31.12.2019 corrigé	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Euro-Information	1 513 302	1 359 405	138 350	121 981		1 327 632

Note 21 - Immeubles de placement

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2020
Coût historique	69 652	36 894	0	0	106 546
Amortissement et dépréciation	-938	-847	0	-1	-1 786
MONTANT NET	68 714	36 047	0	-1	104 760

Note 22 - Immobilisations corporelles et incorporelles

22.1 Immobilisations corporelles

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2020
Coût historique					
Terrains d'exploitation	9 585	1 840	-88	0	11 337
Constructions d'exploitation	113 913	2 266	-630	2 716	118 265
Droits d'utilisation - Immobilier	2 705	0	-87	3 206	5 824
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	21 583	4 781	-2 460	-2 680	21 224
Sous Total	147 786	8 887	-3 265	3 242	156 650
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-90 004	-3 931	582	2	-93 351
Droits d'utilisation – Immobilier ⁽¹⁾	-399	-893	55	0	-1 237
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-17 793	-447	280	-3	-17 963
Sous Total	-108 196	-5 271	917	-1	-112 551
MONTANT NET	39 590	3 616	-2 348	3 241	44 099

⁽¹⁾ Le supplément de droits d'utilisation comptabilisé suite à l'application de la décision IFRIC du 26 Novembre 2019 s'élève à 1 350K€ au 31/12/2020.

22.2 Immobilisations incorporelles

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2020
Coût historique					
Immobilisations acquises	10 412	1 400	-164	-51	11 597
. logiciels	86	0	0	-57	29
. autres	10 326	1 400	-164	6	11 568
Sous Total	10 412	1 400	-164	-51	11 597
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	-4 805	-1 045	51	0	-5 799
. logiciels	-29	0	0	0	-29
. autres	-4 776	-1 045	51	0	-5 770
Sous Total	-4 805	-1 045	51	0	-5 799
MONTANT NET	5 607	355	-113	-51	5 798

Note 23 - Ecart d'acquisition

	31.12.2019	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2020
Ecart d'acquisition brut	13 871	0	0	0	13 871
Dépréciations	0	0	0	0	0
MONTANT NET	13 871	0	0	0	13 871

Filiales	Valeur EA au 31.12.19	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Valeur EA au 31.12.20
Helloasso	13 871	0	0	0	13 871

Correction d'erreur

Dans le prolongement de notre acquisition de 69,98% du capital de la société HelloAsso le 30/11/2017, nous avons consolidé cette entité pour la première fois le 31/12/2017. A cette occasion, un écart d'acquisition partiel de 12 672K€a été comptabilisé.

Un impôt différé passif lié aux actifs incorporels aurait dû être comptabilisé à l'époque, puis repris progressivement au rythme de l'amortissement des actifs incorporels. Sur cette base, un stock d'impôts différés passif initial de 1 714K€a été intégré, et l'écart d'acquisition partiel, d'un montant initial de 12 672K€, a été réévalué de 1 199K€ atteignant ainsi 13 871K€. La différence, égale à 515K€, a été imputée en réserves consolidées.

Un détail des écritures comptabilisées en 2018, puis en 2020 pour corriger la position comptable, est présenté dans le rapport de gestion IFRS.

Note 24 - Provisions et passifs éventuels

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2020
Provisions pour risques	15 575	5 509	-88	-3 903	0	17 093
Sur engagements par signature	3 785	1 123	0	-1 417	0	3 491
Sur engagements de garantie	821	1 844	0	-619	0	2 046
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	396	351	0	-261	0	486
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	425	1 493	0	-358	0	1 560
Sur engagements de financement	956	2 320	0	-1 223	0	2 053
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	760	1 316	0	-690	0	1 386
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	196	1 004	0	-533	0	667
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	1 090	222	-88	-379	0	845
Provisions pour risques sur créances diverses	8 923	0	0	-265	0	8 658
Autres provisions	16 656	2 712	-70	0	0	19 298

(...)	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2020
Provision pour épargne logement	16 045	2 582	0	0	0	18 627
Provisions pour éventualité diverses	267	122	-70	0	0	319
Autres provisions	344	8	0	0	0	352
Provisions pour engagements de retraite	904	124	0	0	0	1 028
TOTAL	33 135	8 345	-158	-3 903	0	37 419

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2019
Provisions pour risques	15 620	3 884	0	-3 929	0	15 575
Sur engagements par signature	2 854	2 444		-1 513		3 785
Sur engagements de garantie	925	437	0	-541	0	821
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	383	218	0	-205	0	396
dont pertes attendues à terminaison (S2)	542	219	0	-336	0	425
Sur engagements de financement et de garantie	1 137	873	0	-1 054	0	956
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	866	694	0	-800	0	760
dont pertes attendues à terminaison (S2)	271	179	0	-254	0	196
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	1 781	130	0	-821	0	1 090
Provisions pour risques sur créances diverses	8 923	0	0	0	0	8 923
Autres provisions	14 707	2 646	-334	-363	0	16 656
Provision pour épargne logement	13 502	2 543	0	0	0	16 045
Provisions pour éventualité diverses	881	83	-334	-363	0	267
Autres provisions	324	20	0	0	0	344
Provisions pour engagements de retraite	984	904	-76	-908	0	904
TOTAL	31 311	7 434	-410	-5 200	0	33 135

Tableau des provisions PEL/CEL :

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	107 247	1 380 971	752 605	2 240 823
Montant des provisions sur PEL	1 251	11 178	6 111	18 540
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				164 906
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				-2 582
Reprises Provisions EL				0
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				-5 882
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				86

Engagements de retraites et avantages similaires :

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2020
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	904	124	0	0	1 028
TOTAL	904	124	0	0	1 028

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles retenues :

	31.12.2020	31.12.2019
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,45%	0,75%
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,12%	0,96%

⁽¹⁾ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière :

Variation de la dette actuarielle	31.12.2019	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2020
Engagements	8 929	61	418		-25	955	-457		9 881
Contrat d'assurance	9 205	69		800		239	-467	211	10 067
Solde net	-276	-8	418	-800	-25	716	0	-211	-186
Provision	0								0

Variation de la dette actuarielle	31.12.2018	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2019
Engagements	7 790	107	347		84	1 114	-513		8 929
Contrat d'assurance	9 427	142				29	-513	120	9 205
Solde net	-1 637	-35	347	0	84	1 085	0	120	-276
Provision	0								0

Variation de la dette actuarielle	31.12.2018	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2019
Engagements	7 790	107	347		84	1 114	-513		8 929
Contrat d'assurance	9 427	142				29	-513	120	9 205
Solde net	-1 637								-276
Provision	0								0

Une variation de plus/moins 25 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 265K€/ une augmentation de 278K€ de l'engagement.

Variation de la juste valeur des actifs du régime :

	31.12.2019	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2020
Juste valeur des actifs du régime	9 205	239	69	800	-457	211	10 067

	31.12.2018	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2019
Juste valeur des actifs du régime	9 427	29	142	0	-513	120	9 205

Note 25 - Réserves liées au capital et réserves

25.1 Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2020	31.12.2019 corrigé
Capital et réserves liées au capital	307 076	301 177
Capital	297 513	291 614
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	1 608 685	1 397 639
Réserve légale	19 357	19 319
Réserves statutaires et contractuelles	1 275 783	1 176 769
Réserves réglementées	59 281	59 281
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	258 266	2 470 506
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	0	0
Report à nouveau	-4 002	2 030
TOTAL	1 915 761	1 698 816

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

25.2 Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2020	31.12.2019 corrigé
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
. placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	0	0
. actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	0	0
. actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	1 115 532	1 038 006
. dérivés de couverture (CFH)	0	0
. risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
. autres	-2 405	-1 787
TOTAL	1 113 127	1 036 219

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

Note 26 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement	1 728 277	1 615 130
Engagements en faveur d'établissements de crédit	35 925	27 825
Engagements en faveur de la clientèle	1 692 352	1 587 305
Engagements de garantie	374 052	357 040
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 199	7 894
Engagements d'ordre de la clientèle	365 853	349 146
Engagements sur titres	28	56
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	28	56

Engagements reçus	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement	0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 640 285	3 199 677
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 877 093	2 628 080
Engagements reçus de la clientèle	763 192	571 597
Engagements sur titres	73 450	87 096
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	73 450	87 096

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2020	31.12.2019
Actifs donnés en pension	426 845	422 751
Passifs associés	682 373	676 478
TOTAL	1 109 218	1 099 229

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2020	31.12.2019
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	53 073	44 895
TOTAL	53 073	44 895

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 27 - Intérêts et produits / charges assimilés

	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	21 698	317	27 167	-3 704
Clientèle	221 276	-96 141	231 628	-104 775
. dont crédit-bail	0	0	0	0
. dont obligation locative	0	-18	0	-13
Instruments dérivés de couverture	28 235	-25 608	37 771	-37 082
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	0	-119	0	-369
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	-202	0	0	0
Titres au coût amorti	891	0	869	0
Dettes représentées par un titre	0	-13 931	0	-15 173
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	271 898	-135 482	297 435	-161 103
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>243 663</i>	<i>-109 755</i>	<i>259 664</i>	<i>-123 652</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-109 755</i>		<i>-123 652</i>

⁽¹⁾ Dont -2 674K€ d'impact des taux négatifs en produits et 1 623K€ en charges au 31 décembre 2020, et dont - 2 361K€ d'impact des taux négatifs en produits et 827K€ en charges au 31 décembre 2019

Note 28 – Commissions

	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	967	-175	949	-146
Clientèle	33 987	-1 838	36 742	-1 843
Titres	5 139	-1 112	4 691	-701
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>2 358</i>	<i>0</i>	<i>2 666</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	10	0	11	0
Change	87	0	82	0
Engagements de financement et de garantie	82	0	0	0
Prestations de services	100 140	-18 104	97 269	-18 377
TOTAL	140 412	-21 229	139 744	-21 067

Note 29 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2020	31.12.2019
Instruments de transaction	2 481	106
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	0	1
. Sur-couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur-couverture de juste valeur (FVH)	0	1
. Variations de juste valeur des éléments couverts	23 876	20 095
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-23 876	-20 094
Résultat de change	-731	237
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	-5 556	12 242
TOTAL des Variations de Juste Valeur	-3 806	12 586

Note 30 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2020	31.12.2019
Dividendes	4 967	160 729
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
TOTAL	4 967	160 729

A noter que les PV/MV réalisées sur instruments au coût amorti sont reclassés en « Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti » à compter de 2018 et que celles sur instruments de capitaux propres ne passent plus par résultat, en application d'IFRS 9. Sur l'exercice 2020, aucune plus ou moins-value n'a été réalisée sur l'exercice.

Note 31 - Produits / Charges des autres activités

	31.12.2020	31.12.2019
Produits des autres activités		
Immeubles de placement :	0	0
. reprises de provisions/amortissements	0	0
. plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	76	53
Autres produits	12 112	8 634
Sous Total	12 188	8 687
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :	-847	-450
. dotations aux provisions/amortissements	-847	-450
. moins-values de cession	0	0
Autres charges	-2 132	-3 244
Sous Total	-2 979	-3 694
TOTAL NET	9 209	4 993

Note 32 - Frais généraux

	31.12.2020	31.12.2019
Charges de personnel	-110 342	-118 033
Autres charges d'exploitation	-59 700	-64 760
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions - Immobilisations d'exploitation	-6 263	-5 697
TOTAL	-176 305	-188 490

32.1 Charges de personnel

	31.12.2020	31.12.2019
Salaires et traitements	-65 797	-66 196
Charges sociales	-27 240	-29 395
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	-8 036	-12 626
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-9 269	-9 816
TOTAL	-110 342	-118 033

32.2 Autres charges d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-9 096	-9 936
Locations	-3 018	-3 232
- locations à court terme d'actifs ⁽²⁾	-395	-571
- locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽³⁾	-2 342	-2 353
- autres locations	-281	-308
Autres services extérieurs	-47 719	-51 706
Autres charges diverses	133	114
TOTAL	-59 700	-64 760

⁽¹⁾ Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de 2 518K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2020, contre 2 333K€ en 2019

⁽²⁾ inclut l'immobilier en tacite reconduction

⁽³⁾ Inclut le matériel informatique

32.3 Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2020	31.12.2019
Amortissements :	-6 263	-5 697
- immobilisations corporelles	-5 269	-4 981
<i>dont droits d'utilisation</i>	-893	-426
- immobilisations incorporelles	-994	-716
Dépréciations :	0	0
TOTAL	-6 263	-5 697

Note 33 - Coût du risque

	31.12.2020	31.12.2019
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-12 686	-84
- pertes attendues à terminaison (S2)	-18 439	5 542
- actifs dépréciés (S3)	1 268	-15 855
TOTAL	-29 857	-10 397

31.12.2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-19 737	7 051				-12 686
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-17 635	5 697				-11 938
Actifs financiers au coût amorti - titres	-435	403				-32
Engagements donnés	-1 667	951				-716
Pertes attendues à terminaison (S2)	-40 789	22 350				-18 439
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-38 292	21 458				-16 834
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-2 497	892				-1 605
Actifs dépréciés (S3)	-19 874	26 333	-4 933	-1 086	828	1 268
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-18 745	24 630	-4 933	-1 085	828	695
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	22	0	0	0	22
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-6	0	0	0	0	-6
Engagements donnés	-1 123	1 681	0	-1	0	557
TOTAL	-80 400	55 734	-4 933	-1 086	828	-29 857

31.12.2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-7 028	6 944				-84
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-6 104	5 926				-178
Actifs financiers au coût amorti - titres	-14	13				-1
Engagements donnés	-910	1 005				95
Pertes attendues à terminaison (S2)	-17 447	22 989				5 542
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-17 048	22 399				5 351
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-399	590				191
Actifs dépréciés (S3)	-31 706	26 878	-10 382	-1 538	893	-15 855
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-29 262	25 313	-10 382	-1 538	893	-14 976
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	52	0	0	0	52
Engagements donnés	-2 444	1 513	0	0	0	-931
TOTAL	-56 181	56 811	-10 382	-1 538	893	-10 397

Note 34 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2020	31.12.2019
Immobilisations corporelles et incorporelles	-18	55
Moins-values de cession	-48	-30
Plus-values de cession	30	85
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	-18	55

Note 35 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2020	31.12.2019
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

Note 36 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt :

	31.12.2020	31.12.2019 corrigé
Charge d'impôt exigible	-28 115	-28 912
Charge d'impôt différé	10 310	-3 297
Ajustements au titre des exercices antérieurs	348	124
TOTAL	-17 457	-32 085

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique :

	31.12.2020	31.12.2019 corrigé
Taux d'impôt théorique	32,02%	34,43%
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	0,00%	0,00%
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	-0,05%	-0,02%
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,00%	0,00%
Impact du carry back	0,00%	0,00%
Décalages permanents	1,61%	-16,81%
Autres	-16,12%	-2,92%
Taux d'impôt effectif	17,46%	14,68%
Résultat taxable	99 947	246 263
Charge d'impôt	-17 457	-32 085

NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISE EN CAPITAUX PROPRES

Note 37 – Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2020 Mouvements	31.12.2019 corrigé Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-Total		
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat ⁽¹⁾		
Autres mouvements	77 527	58 657
Sous-Total	77 527	58 657
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total		

(...)	31.12.2020 Mouvements	31.12.2019 corrigé Mouvements
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-615	-1 558
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-3	-5
TOTAL	76 909	57 094

(1) sur instruments de dettes

Note 38 – Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2020		31.12.2019 corrigé			
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	75 296	2 231	77 527	62 155	-3 498	58 657
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-727	112	-615	-2 291	733	-1 558
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-3		-3	-5		-5
TOTAL	66 790	-3 030	63 760	163 920	-3 730	160 190

E. AUTRES INFORMATIONS

Note 39 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2020. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est égale à la valeur exigible par le client, soit la valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

31.12.2020	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	18 236 958	17 050 207	1 186 751	407 888	17 826 203	2 867
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 670 220	3 628 166	42 054	0	3 670 220	0
Prêts et créances à la clientèle	13 243 338	12 117 021	1 126 317	0	13 243 338	0
Titres au coût amorti	1 323 400	1 305 020	18 380	407 888	912 645	2 867
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	16 638 802	16 041 817	596 985	0	11 965 736	4 673 065
Dettes envers les établissements de crédit	2 077 756	2 057 988	19 768	0	2 077 755	0
Dettes envers la clientèle	12 857 930	12 328 871	529 059	0	8 184 865	4 673 065
Dettes représentées par un titre	1 696 475	1 648 418	48 057	0	1 696 475	0
Dettes subordonnées	6 641	6 540	101	0	6 641	0

31.12.2019 corrigé	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	16 466 071	14 839 056	1 627 015	275 806	16 190 265	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 966 479	2 389 008	577 471	0	2 966 479	0
Prêts et créances à la clientèle	12 336 986	11 303 663	1 033 323	0	12 336 986	0
Titres au coût amorti	1 162 606	1 146 385	16 221	275 806	886 800	0
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	14 992 610	14 453 041	539 569	0	7 450 979	7 541 630
Dettes envers les établissements de crédit	1 967 055	1 941 279	25 776	0	1 967 054	0
Dettes envers la clientèle	11 223 712	10 749 022	474 690	0	3 682 082	7 541 630
Dettes représentées par un titre	1 795 121	1 756 200	38 921	0	1 795 121	0
Dettes subordonnées	6 722	6 540	182	0	6 722	0

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note 40 - Effectifs moyens

	31.12.2020	31.12.2019
Techniciens de la banque	1 133	1 160
Cadres	534	517
Total	1 667	1 677

Note 41 – Informations fournies au titre de la rémunération et des avantages accordés aux dirigeants

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le conseil d'administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2020 s'élève ainsi à 418K€

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice ;
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

Note 42 – Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC 2 456K€ ce qui correspond à la rémunération des parts B.

Note 43 – Honoraires CAC

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont les suivants :

	31.12.2020	31.12.2019
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie	118	103
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	117	106

Note 44 – Rapport de gestion

En application du règlement ANC 2020-10 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la Fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
France

F. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie

Siège social : 43 Boulevard Volney 53 000 Laval

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (buckets 1, 2 & 3)

Le groupe CM MABN est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le CM MABN constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques attendus (encours en buckets 1 et 2) ou avérés (encours en bucket 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (buckets 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.

La pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs avec des situations contrastées selon les zones géographiques et les secteurs d'activité. En réponse à cette crise, des mesures gouvernementales spécifiques à chaque pays ont été déployées (dispositifs de chômage partiel, prêts garantis par l'état, moratoires, etc.).

Dans ce contexte marqué par une incertitude importante liée au contexte évolutif de la pandémie et par l'absence de situation historique comparable, les modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues ont nécessité un certain nombre d'adaptations telles que précisées dans la note II. « Crise sanitaire liée au Covid-19 ». Ces dépréciations pour pertes attendues sont complétées par des dotations sur base sectorielle.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (bucket 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts -susceptibles de générer une perte.

Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie représentent plus de 64% du total bilan du Groupe CM MABN au 31 décembre 2020. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 146 M€ dont 21,4 M€ au titre du bucket 1, 38,6 M€ au titre du bucket 2 et 86,0 M€ au titre du bucket 3. Le coût du risque sur l'exercice 2020 s'élève à -29,8 M€

Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 3.1, 10.2 et 13.2 de l'annexe.

Dépréciation des encours de crédits en buckets 1 et 2 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ;
- une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes:
 - o se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9 ;
 - o ont réalisé des contrôles portant sur les évolutions méthodologiques et les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19,
 - o ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2020 ;
 - o ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits,
 - o ont examiné les options normatives et les modalités de calculs retenues pour les provisions sectorielles.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Dépréciation des encours de crédit en bucket 3 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2020.

Règles et méthodes comptables appliquées aux instruments financiers

Le groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction.

Les instruments financiers visent principalement les actifs à la juste valeur par capitaux propres et les actifs à la juste valeur par résultat dans les comptes consolidés du groupe CM MABN.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres détenus par le groupe CM MABN dans les comptes consolidés s'élèvent à 1 521 M€ au 31 décembre 2020 contre 1 572 M€ publié au 31 décembre 2019.

Comme indiqué en note 12 des états financiers, les parts dans les entreprises liées détenues par le groupe sont classées dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option du fait de leur caractère stratégique. Elles s'élèvent à 1 496 M€ au 31 décembre 2020 contre 1 552 M€ publié au 31 décembre 2019 et représentent une part significative du solde et des plus-values latentes générées dans la catégorie des instruments financiers en juste valeur par capitaux propres.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation des positions sur titres et instruments financiers. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupe ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

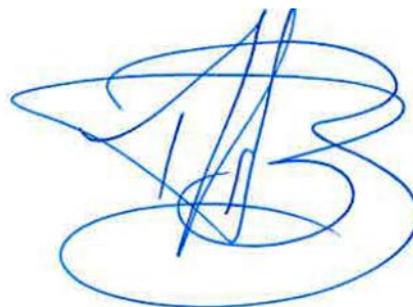
Les Commissaires aux comptes,

Mazars
Paris-La-Défense, le 23 avril 2021

Cifralex
Laval, le 23 avril 2021



Anne Veaute Associée



Marie-Fleur Bouillon-Bonte Associée

Crédit  Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —